

VERDI

Lunel
Avignon
Aix en Provence
Lyon

Révision du PLU Commune d'AUBAIS

Phase DIAGNOSTIC

Principaux constats et enjeux

Février/mars 2021





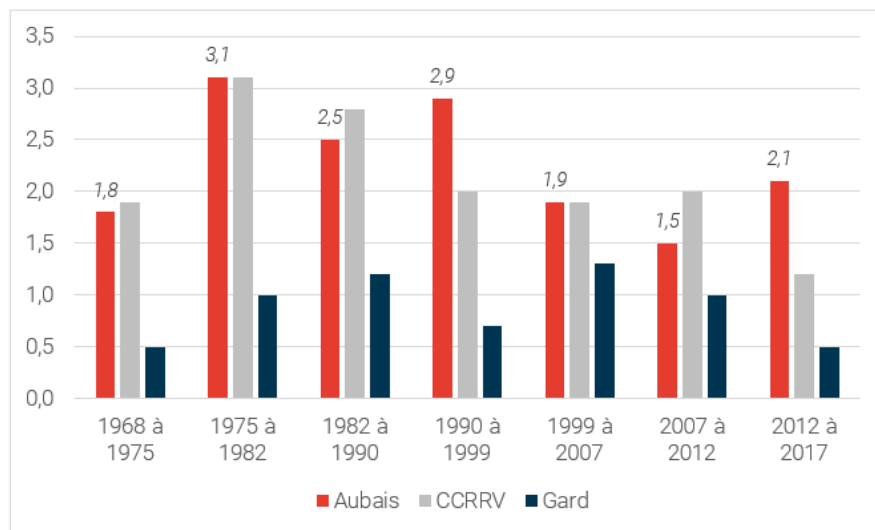
Déroulé de la réunion

- 1 – Diagnostic socio-économique
- 2 – Fonctionnement urbain
- 3 – Etat initial de l'Environnement

1 – Diagnostic socio-économique

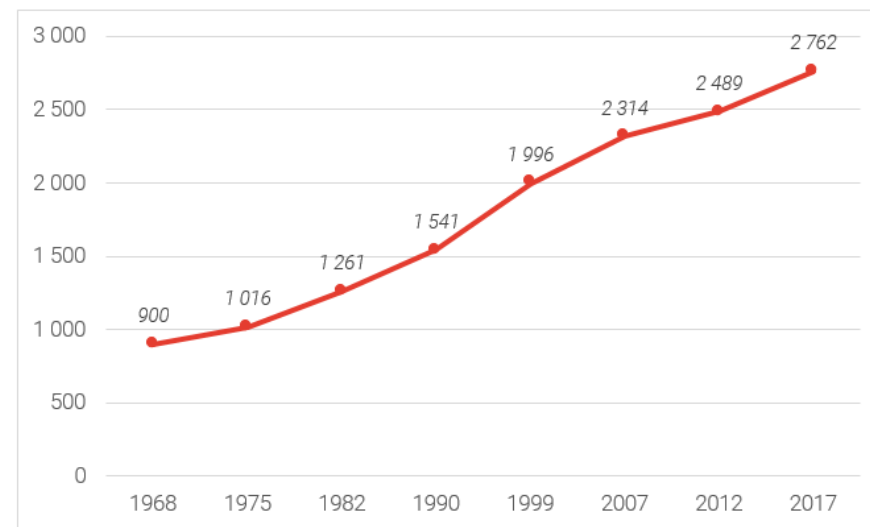
□ Une évolution constante de la population

- **2017 : 2 762 habitants (données INSEE)**
→ Une population qui a triplé en 45 ans
- **Un rythme de croissance de l'ordre de +2,1%/an sur la période 2012-2017 ; supérieur aux moyennes intercommunales et départementales**



Variation annuelle moyenne de la population en %

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2007 au RP2017 exploitations principales



Évolution de la population entre 1968 et 2017

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2007 au RP2017 exploitations principales

- Une croissance qui s'explique par le solde migratoire (accueil de nouvelles populations)

❑ Une population qui vieillit

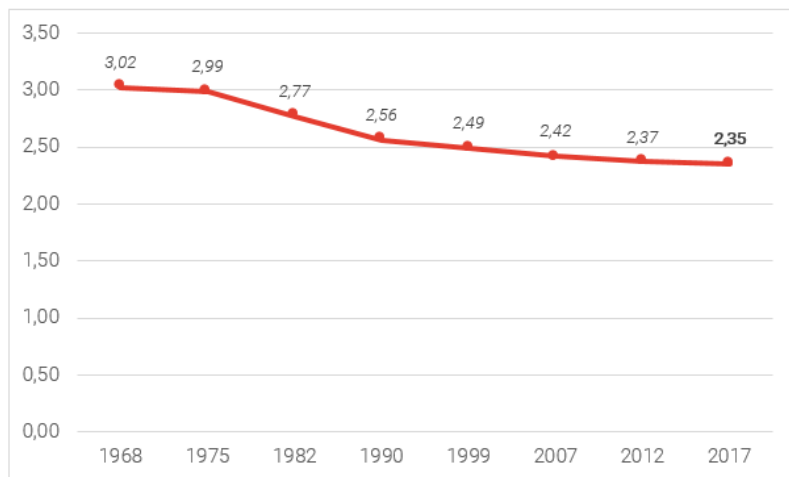
Les plus de 60 ans représentent 27 % de la population communale

Indicateur de vieillesse = 1,15

❑ Une taille des ménages qui diminue progressivement

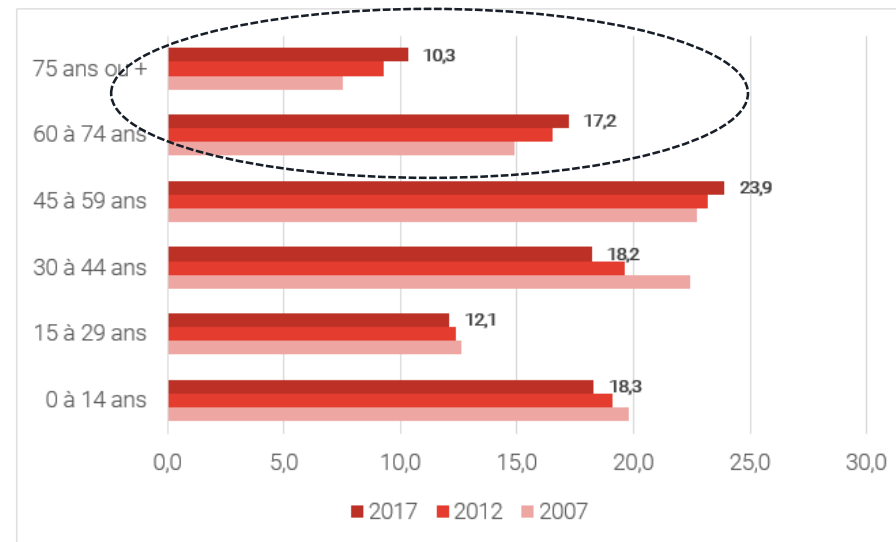
- 2017 : 2,35 personnes par logement

→ Une baisse constante depuis 1968



■ Nombre moyen d'occupants par résidence principale

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2007 au RP2017 exploitations principales



■ Population par grande tranche d'âge

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2007 au RP2017 exploitations principales

→ Tendance à la stabilisation sur la période 2012-2017

- Une augmentation des ménages d'une personne et des familles monoparentales depuis 2007



CE QU'IL FAUT RETENIR

- **2 762 habitants** en 2017
- Une variation annuelle de la population de **+2,1% entre 2012 et 2017** qui s'explique par l'accueil de nouvelles populations
- **Une population qui vieillit** : hausse des plus de 60 ans sur la période 2012-2017
- **Une taille des ménages qui se stabilise** autour de 2,4 occupants depuis 2007
- **Une hausse des ménages d'une personne et des familles monoparentales**



PRINCIPAUX ENJEUX POUR LA COMMUNE

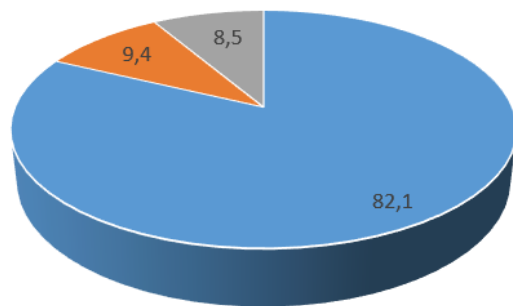
- ❑ **Maintenir l'attractivité de la commune** au vu du vieillissement de la population
- ❑ Prendre en considération l'évolution de la taille et de la composition des ménages afin d'**adapter l'offre en logements** en particulier pour les personnes âgées et les jeunes ménages

□ Un parc de logements qui a triplé depuis 1968

1 397 logements en 2017 dont :

- 1 147 résidences principales (80%)
- 131 résidences secondaires (9%)
- 119 logements vacants (8,5%)

Répartition du parc de logements en 2017



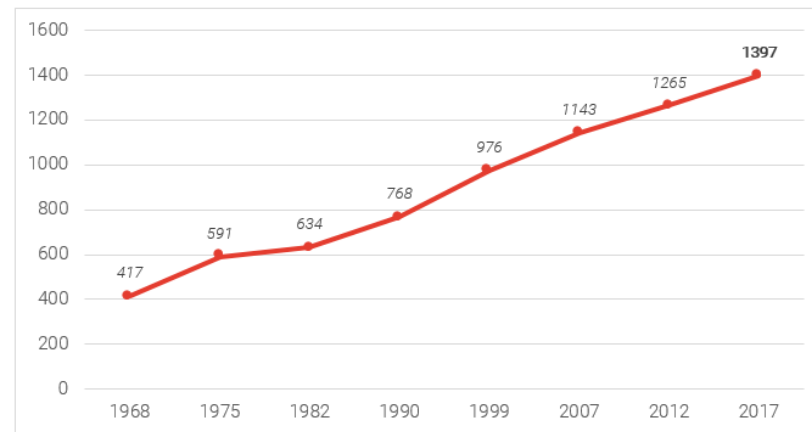
■ résidences principales ■ résidences secondaires ■ logements vacants

□ Un taux de logements vacants particulièrement élevé

De 6% entre 2007 (69 logements) à 8,5% en 2017 (119 logements)

→ + 50 logements en 10 ans

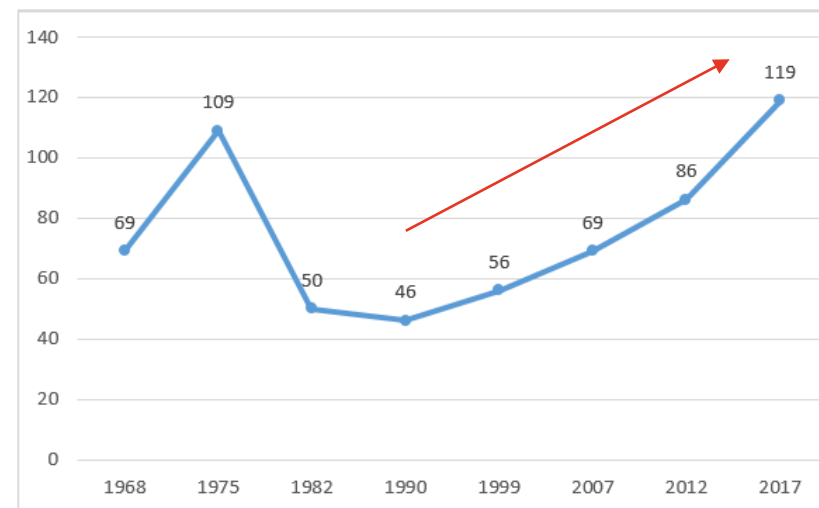
Faire une demande auprès du CEREMA pour obtenir les fichiers fonciers et localiser précisément les logements vacants



Évolution du nombre de logements

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2007 au RP2017 exploitations principales

Evolution du parc de logements vacants entre 1968 et 2017



❑ Une majorité de grands logements

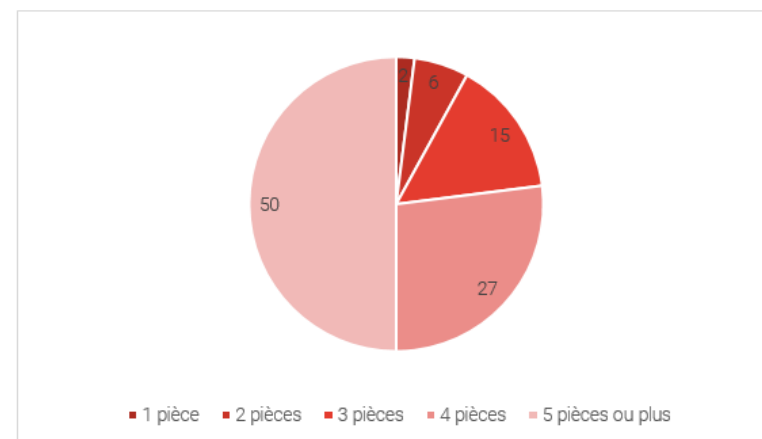
- Plus de 77% du parc de logements se composent de résidences principales de plus de 4 pièces en 2017

❑ Un parc de logements relativement récent

- Près de 40% des résidences principales ont été construites après 1991

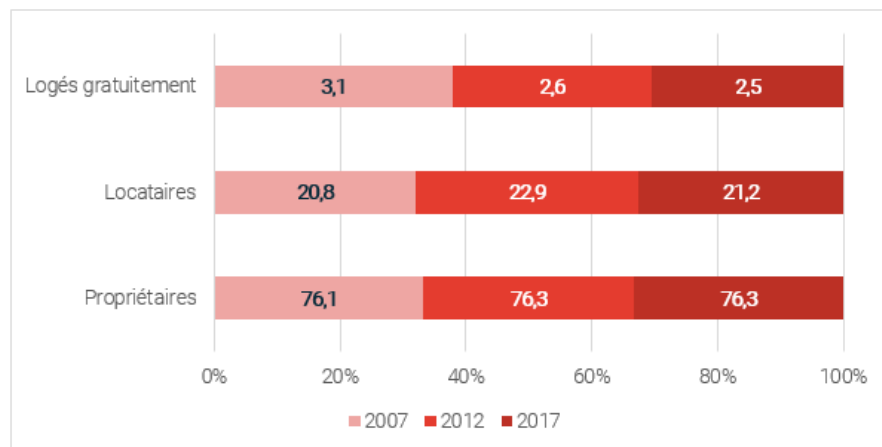
❑ Un faible turn-over du parc

- Près de 50% des ménages sont installés depuis plus de 10 ans dans leur résidence principale



■ Résidences principales selon le nombre de pièces en 2017

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020



■ Résidences principales selon le statut d'occupation

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020

❑ Une grande majorité de propriétaires

- Plus de 76% des ménages sont propriétaires de leur résidence principale en 2017

❑ Le parc de logements locatifs sociaux (LLS)

- Un territoire non couvert par un Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Absence d'obligation en matière de mixité sociale

D'après les données INSEE 2017, Aubais ne dispose pas d'un parc de logements locatifs sociaux.

En 2017, un permis de construire a été autorisé pour permettre l'accueil de 20 logements sociaux sur le secteur de l'Argelier → résidence « Le Chant des Cigales » (ensemble locatif intergénérationnel (12 logements sociaux) et une « maison en partage » (8 villas)





CE QU'IL FAUT RETENIR

- 1 397 logements en 2017 dont 80% de résidences principales
- **Un taux de logements vacants élevé** (8,5%) et en hausse constante depuis les années 1990
- Une **majorité de grands logements** et de propriétaires occupants ;
- Un parc de logements relativement récent ;
- Un **faible turn-over du parc de logements** ;
- Une majorité de maisons mais une hausse importante du nombre d'appartement (+12%)

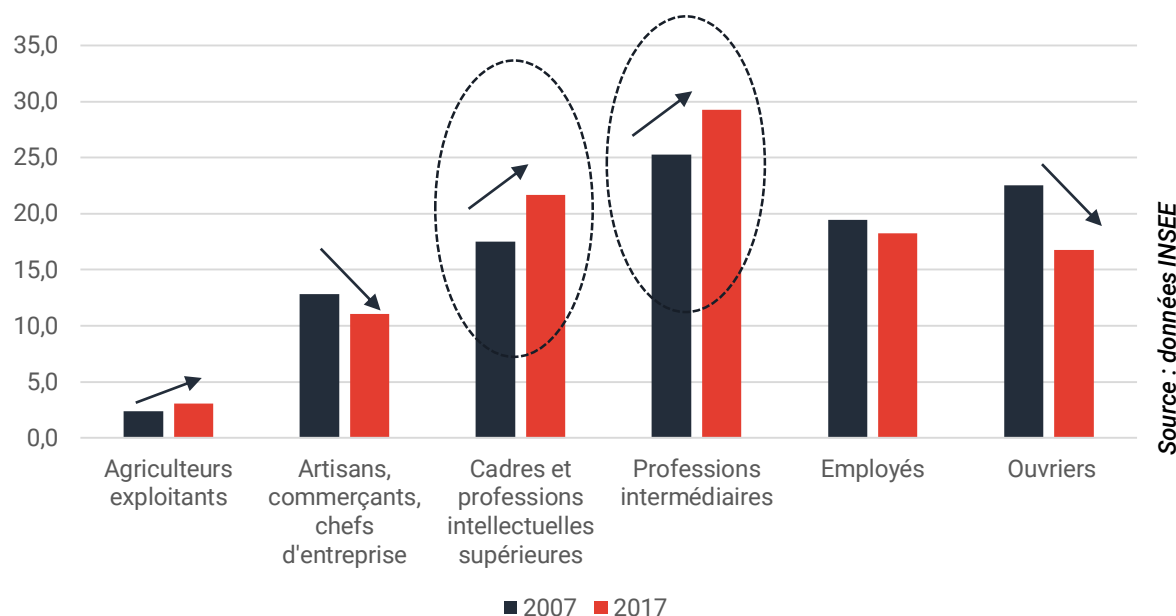


PRINCIPAUX ENJEUX POUR LA COMMUNE

- ☐ **Diversifier le parc de logements afin d'assurer un parcours résidentiel et répondre aux évolutions démographiques** (*vieillesse de la population ; baisse de la taille des ménages ; diminution des 30-44 ans...*)
- ☐ **Poursuivre la réalisation de logements sociaux**
- ☐ **Mener une politique de reconquête des logements vacants**

- 1 120 actifs ayant un emploi recensés en 2017
- Une majorité de professions intermédiaires (29%) et de cadres (21%)

Evolution de la population active (15-64 ans) selon la catégorie socio-professionnelle entre 2007 et 2017



Des chiffres qui tendent à traduire l'orientation de la commune vers le secteur tertiaire et les activités de services, au détriment des secteurs et secondaires (industrie), mais qui soulignent également le maintien du secteur primaire (agriculture).

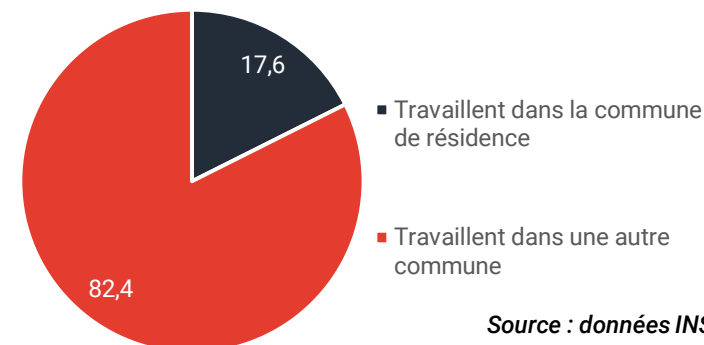
- 12,9% de chômage en 2017 (+ 1,6 point depuis 2007) → un taux inférieur au département (17,4%) mais supérieur à celui de la CCRVV (12,4%)

❑ Une commune qui reste résidentielle

- Seuls **18% des actifs ayant un emploi travaillent sur Aubais**
- **464 emplois recensés sur la commune en 2017** → un nombre en hausse depuis 2007 mais un indicateur de concentration d'emploi qui témoigne du caractère résidentielle de la commune (40,5 en 2017)



Lieu de travail des actifs ayant un emploi



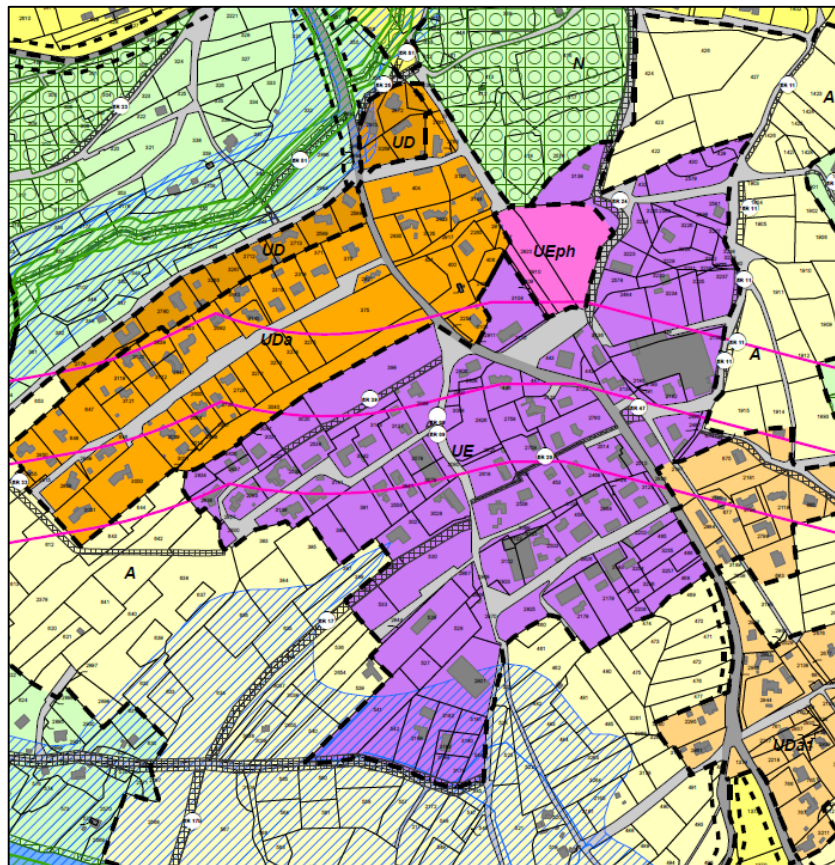
❑ Mais présence d'un tissu économique sur la commune :

- **289 établissements recensés** sur la commune au 31/12/2018 (données INSEE)
→ *Essentiellement dans le domaine de construction (22%) et de la restauration/ du transport et du commerce de gros (23,5%)*
- **Une zone d'activités communautaire : la ZA de l'Oreille**
 - 35 ha
 - une vingtaine d'entreprises artisanales employant 75 salariés

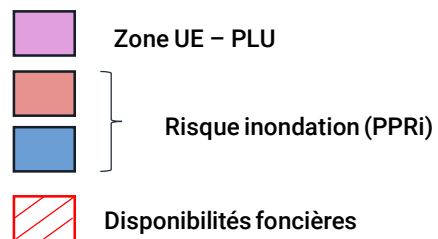


Un phénomène de résidentialisation avancé → transformation de bâtiment en logements permanents

- **Un tissu économique qui semble dynamique** → 40 entreprises ont été créées au cours de la seule année 2019 d'après les données INSEE



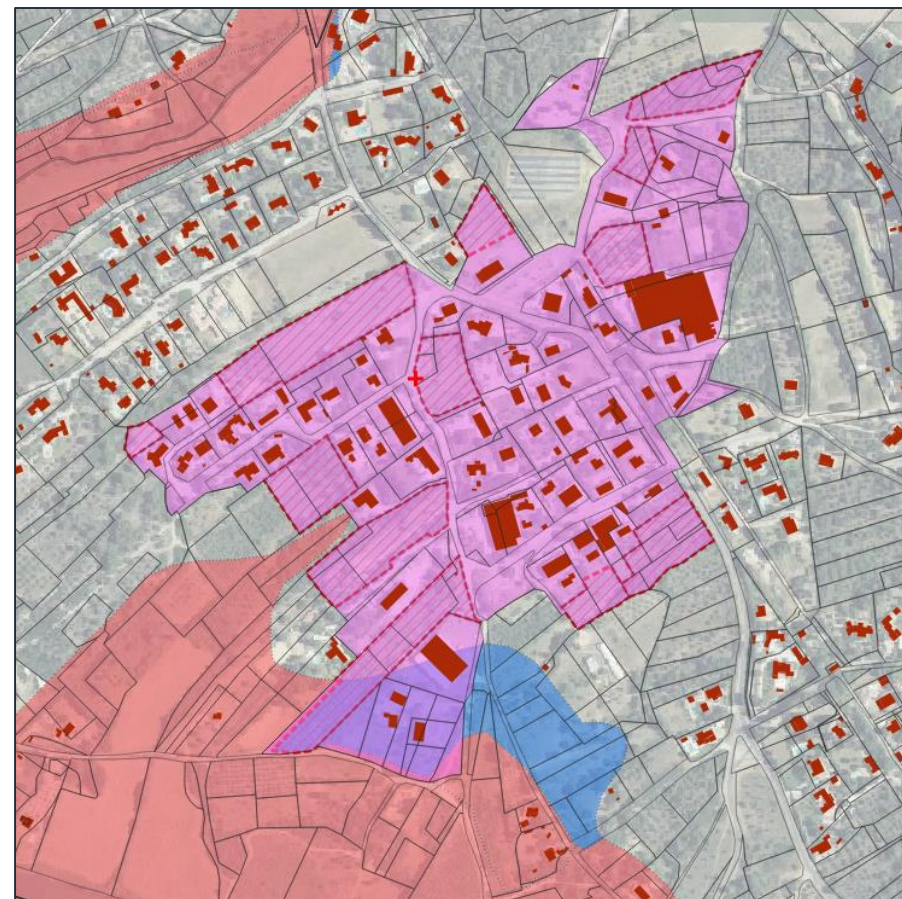
Source : extrait du PLU 2019

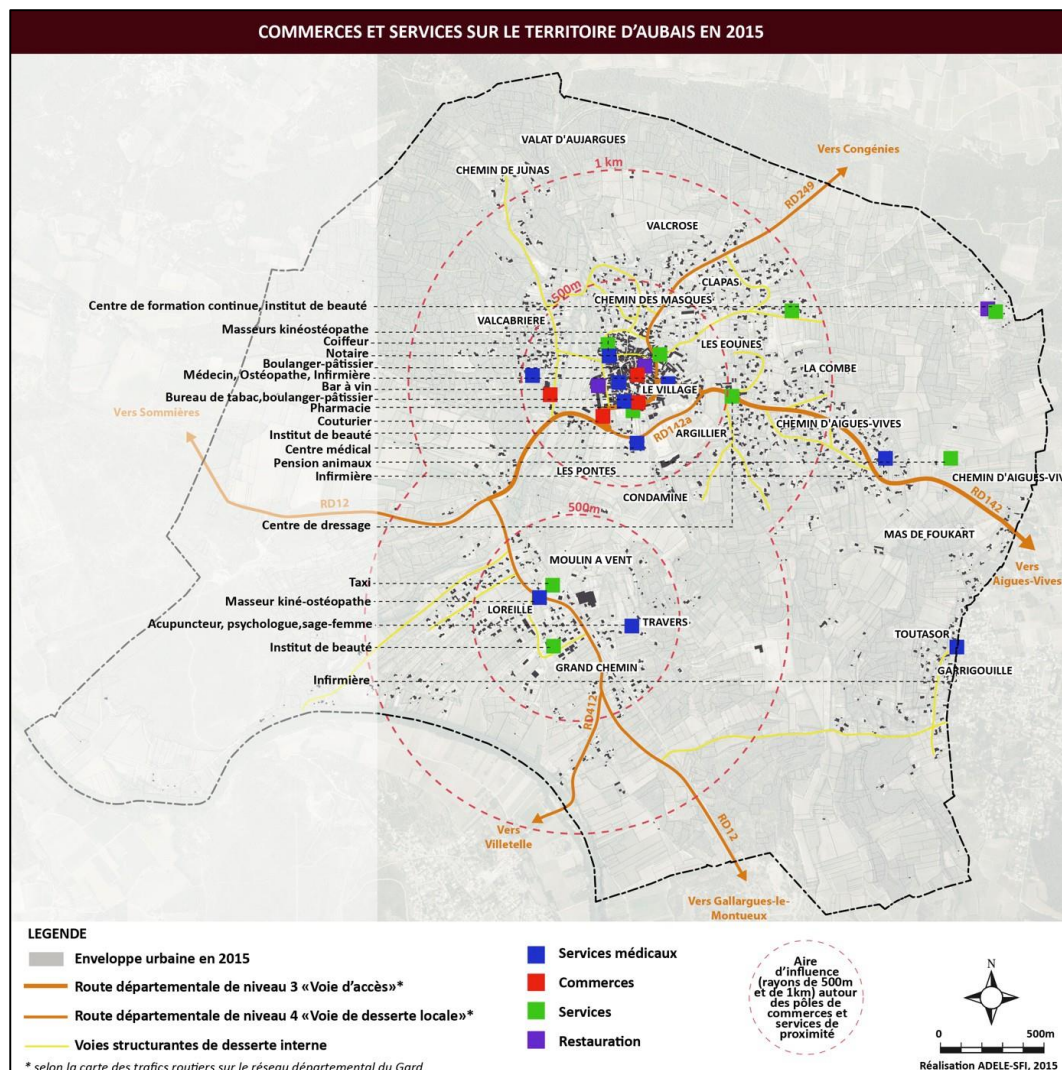


Zoom sur la ZA de l'Oreille

Environ 22 ha classés en zone UE dans le PLU approuvé en 2019 **dont 5,5 ha de disponibles**

Analyse des disponibilités économiques de la zone UE





Source : extrait du PLU 2019

- Présence d'un tissu commercial et de services à la personne qui répond à **certains besoins courants de la population**

→ **Mais évasion commerciale des ménages vers les communes alentours** → Aubais = sous l'influence de Sommières, Aimargues et Lunel pour l'alimentaire

Volonté de la municipalité de développer l'offre de commerces/services
=> REVITALISER LE CENTRE-BOURG

- Projet d'aménagement d'une halle sur la place du Cluz
- Réaménagement de locaux communaux place du Château / réflexion sur le bâtiment de La Poste

→ Volonté de proposer 5/6 emplacements : poissonnier ; tabac-presse... etc.

Une compétence assurée par la CCRVV

Une activité touristique axée sur la culture, la gastronomie et la viticulture

■ Une offre d'hébergement touristique développée

1 hôtel 3 étoiles

- « Villa Vicha » → 14 chalets

2 maison d'hôtes

- « La Demeure » → 5 chambres
- « Le relais des Capitelles »

La pension des Masques → réouverture prévue en 2021

1 bed en breakfast :

- « la maison des oiseaux »

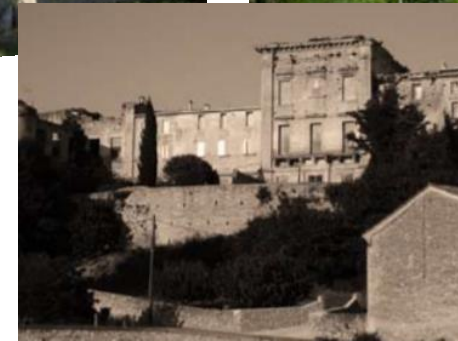
5 gîtes :

- Le gîte des Fadarelles
- Le gîte du Bonheur
- Le gîte de la Cigale
- Le gîte Vichelda Cottage
- Les terrasses d'Aubais

■ Présence d'une offre de restauration

5 restaurants :

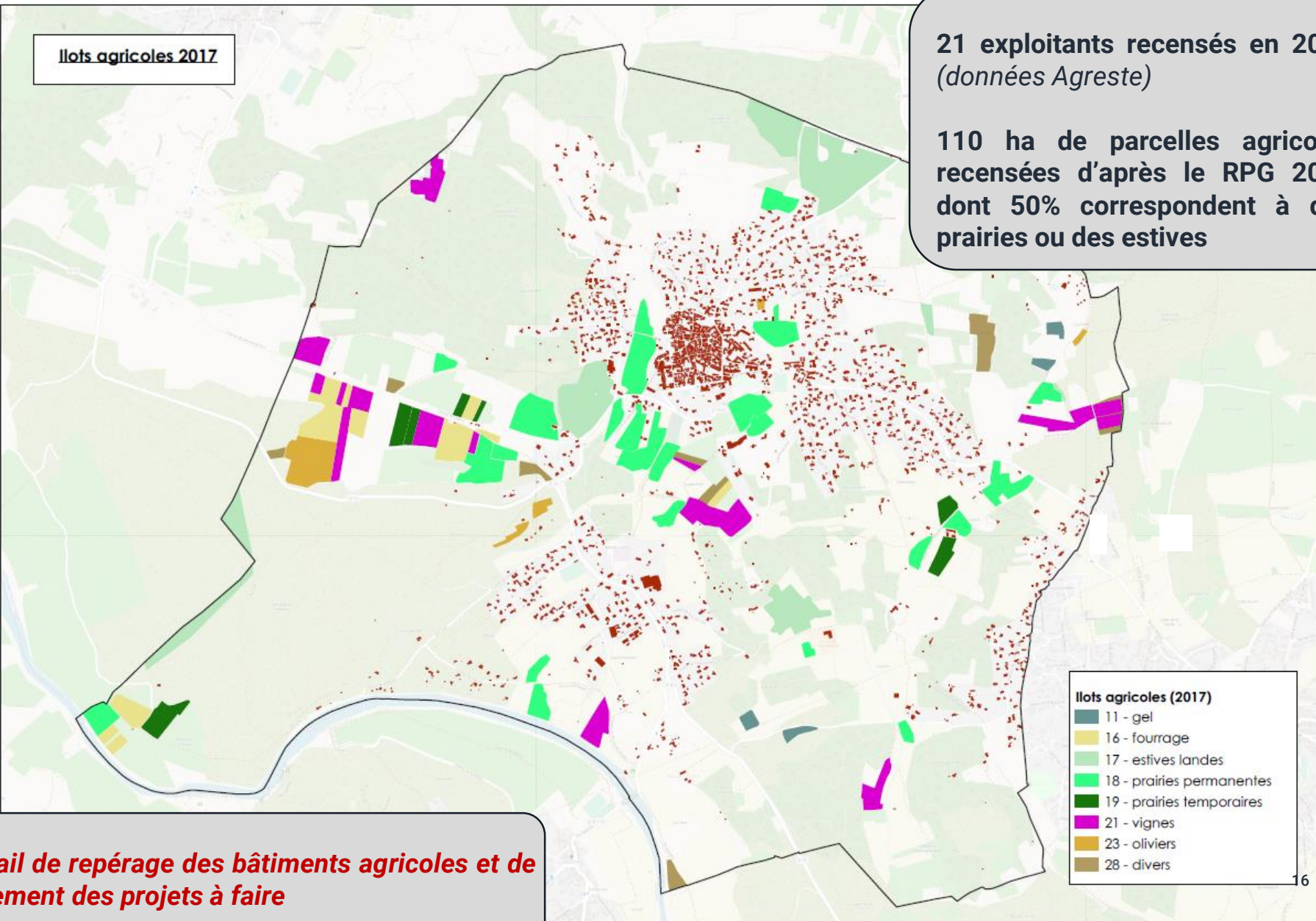
- Le Maje/ La Tablière
- Le domaine Aubai Mema
- Le Petit Aubaisien
- La Villa Vicha
- La pizzeria La Squadra



Objectifs fixés dans le cadre du projet de territoire du PETR Vidourle Camargue :

« S'engager vers un tourisme modernisé et durable »

- ✓ Développer un tourisme durable basé sur la **valorisation du patrimoine naturel et culture et des activités de pleine nature**
- ✓ Inscrire **l'agrotourisme** comme levier du développement touristique
- ✓ **Qualifier et moderniser une offre touristique** en adéquation avec les attentes de la clientèle



Ilots agricoles 2017

21 exploitants recensés en 2010
(données Agreste)

110 ha de parcelles agricoles
recensées d'après le RPG 2017
dont 50% correspondent à des
prairies ou des estives

Ilots agricoles (2017)

- 11 - gel
- 16 - fourrage
- 17 - estives landes
- 18 - prairies permanentes
- 19 - prairies temporaires
- 21 - vignes
- 23 - oliviers
- 28 - divers

Un travail de repérage des bâtiments agricoles et de recensement des projets à faire

■ Données de cadrage :

- **Un nombre d'exploitations en baisse :** 11 exploitations ont été arrêtées entre 2000 et 2010
- **25% des exploitants avaient plus de 60 ans en 2010 → enjeu de reprise de l'exploitation**
- **Des surfaces agricoles qui restent stable entre 2012 et 2017 : de 106 à 110 ha**
- **Des évolutions dans les cultures :**
Recul de la vigne et des oliveraies
Forte progression des estives/landes

3 exploitations biologiques recensées :

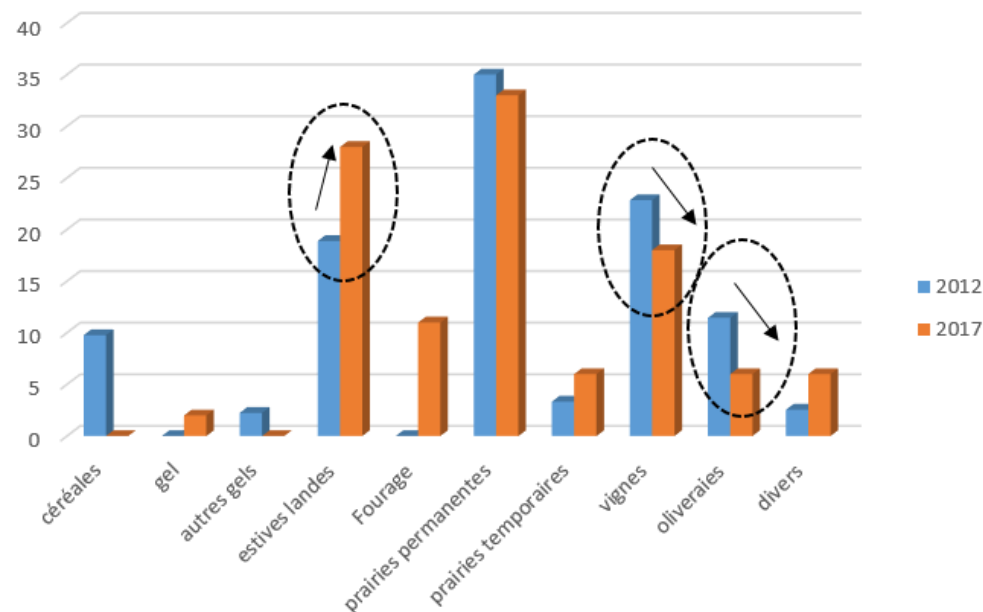
- exploitation maraîchère à Valcrose
- production de raisins de cuve de la SARL AUBAI MENA
- production de raisins de cuve au chemin Pin de la Motte.

■ **Une agriculture reconnue par plusieurs appellations et signes de qualité**

AOC – AOP « Olive de Nîmes »
 AOC – AOP « Huile d'olive de Nîmes »
 AOC – AOP « Taureau de Camargue »
 IGP « Coteaux du Pont du Gard »

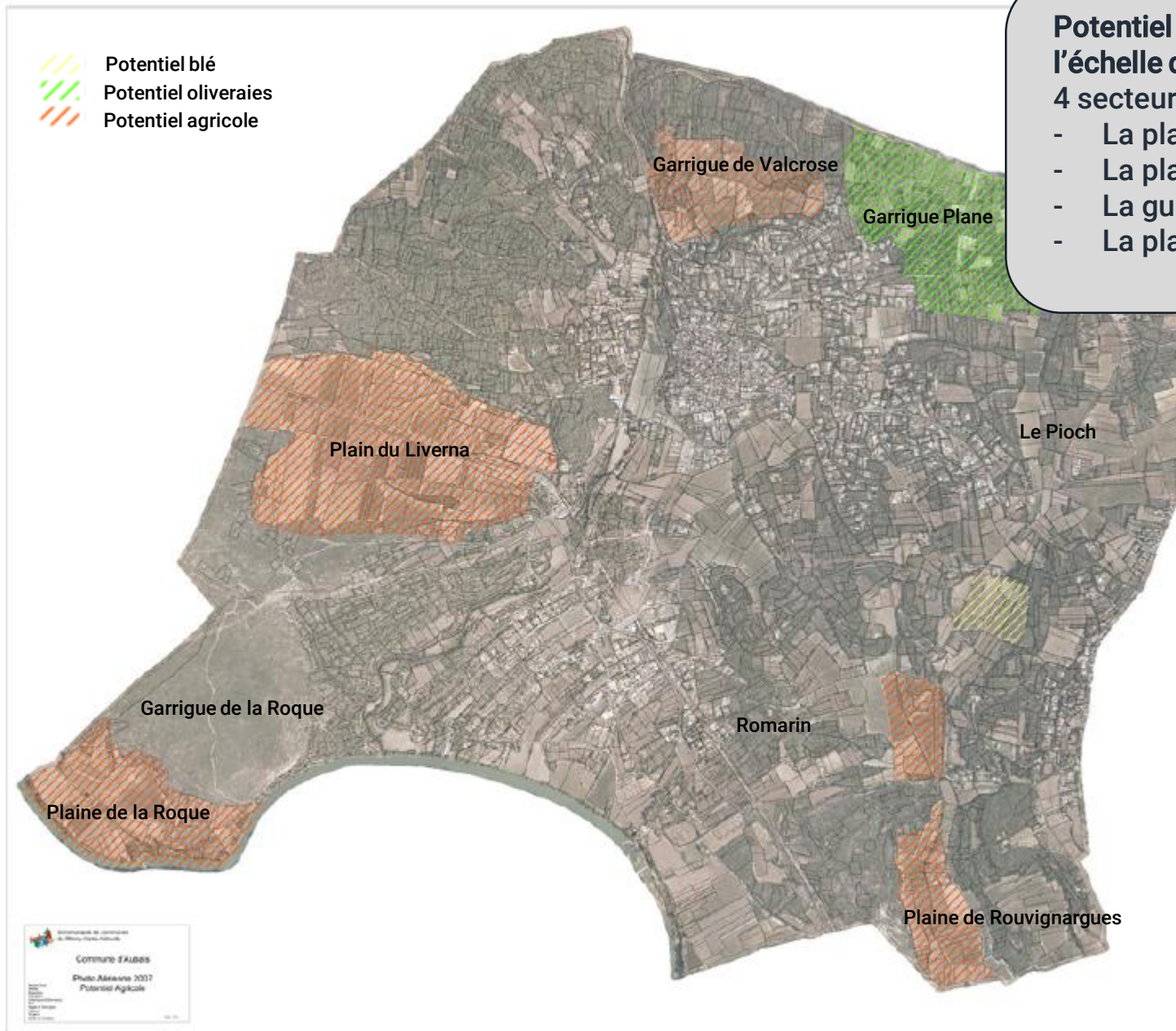
IGP « Gard »
 IGP « Gard primeur »
 IGP « Miel de Provence »
 IGP « Pays d'Oc »
 IGP « Volailles du Languedoc »

Evolution des cultures entre 2012 et 2017 sur Aubais



Source : RPG 2012 et 2017





Potentiel agronomique évalué à l'échelle de l'EPCI

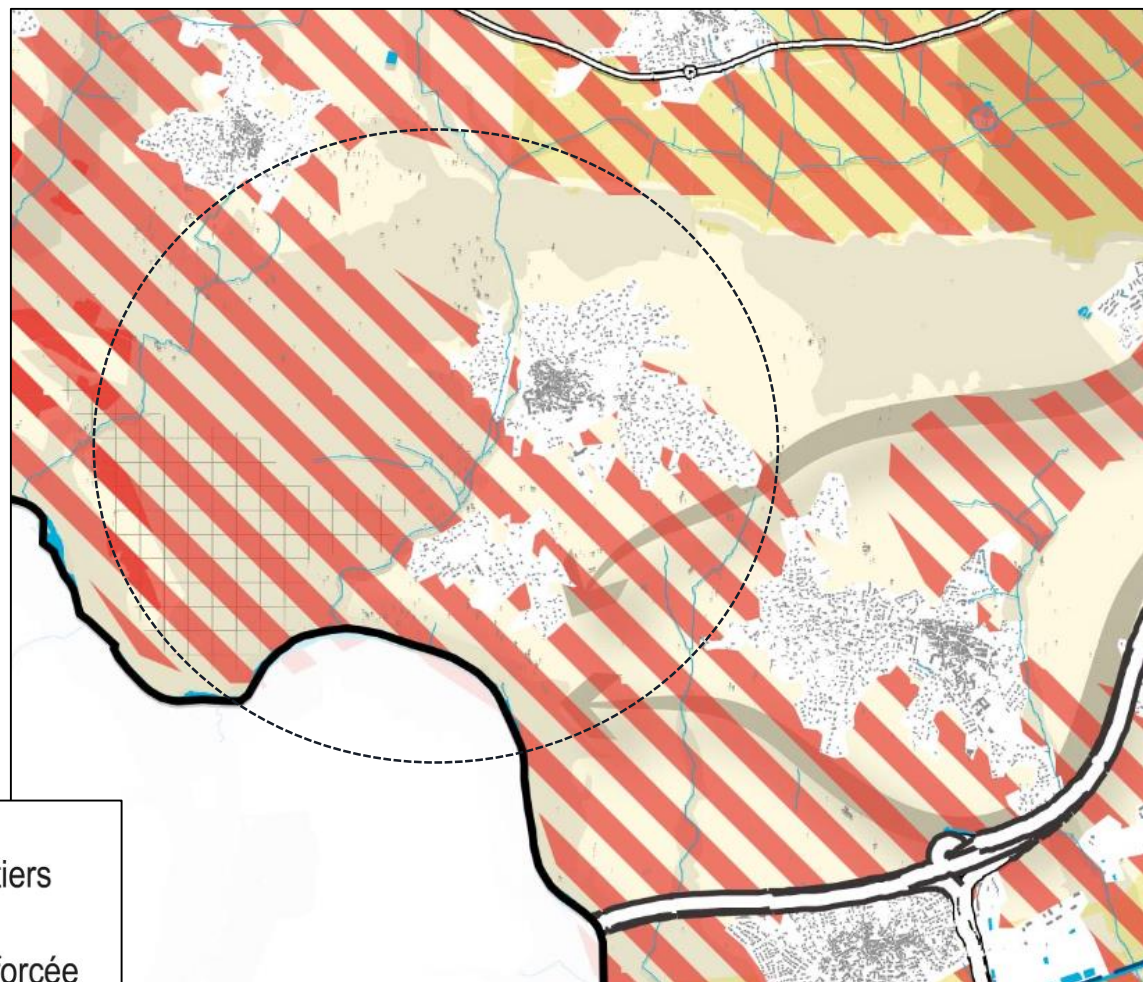
4 secteurs à forts potentiels :

- La plaine de la Roque
- La plaine du Liverna
- La garrigue de Valcrose
- La plaine de Rouvignargues

Trame agricole à préserver et valoriser

3 niveaux d'espaces agricoles identifiés par le SCoT :

- les espaces « supports agricoles »
- les espaces de la mosaïque agricole
- les espaces de production à valeur renforcée



> La trame agricole

-  Les espaces supports agricoles et forestiers
-  La mosaïque agricole
-  Les espaces de production à valeur renforcée

Source : extrait du SCoT



CE QU'IL FAUT RETENIR

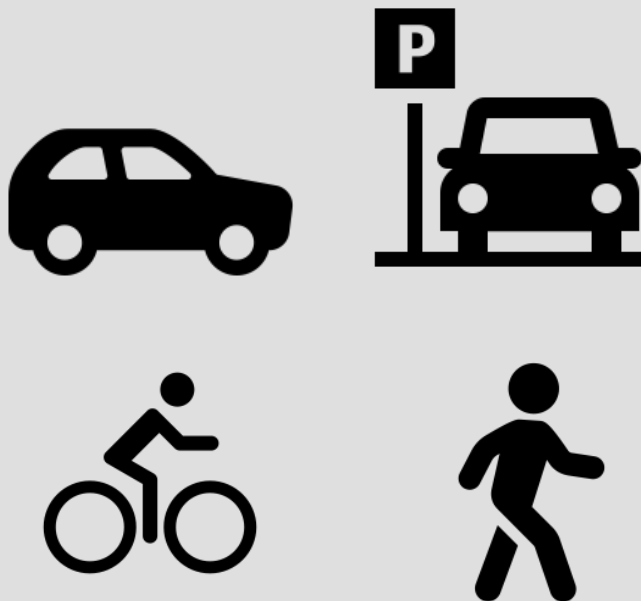
- **Une commune résidentielle mais disposant d'un tissu économique local :**
 - *Une ZA communautaire « ZA de l'Oreille »*
 - *Une offre de commerces et services qui répond à certains besoins ... mais une dépendance de la commune aux polarités voisines*
- **Volonté de la commune de développer l'offre de commerces et de services**
- Une économie locale marquée par le tourisme et l'agriculture



PRINCIPAUX ENJEUX POUR LA COMMUNE

- ☐ **Revitaliser le centre-bourg en aménagement les espaces publics et en mettant à disposition des locaux permettant l'accueil de commerces/services de proximité**
- ☐ **Conforter la ZA communautaire existante et stopper le phénomène de résidentialisation**
- ☐ **Préserver les espaces agricoles**
- ☐ **Conforter l'attractivité touristique par la mise en valeur du patrimoine architectural et l'aménagement d'un sentier de découverte**

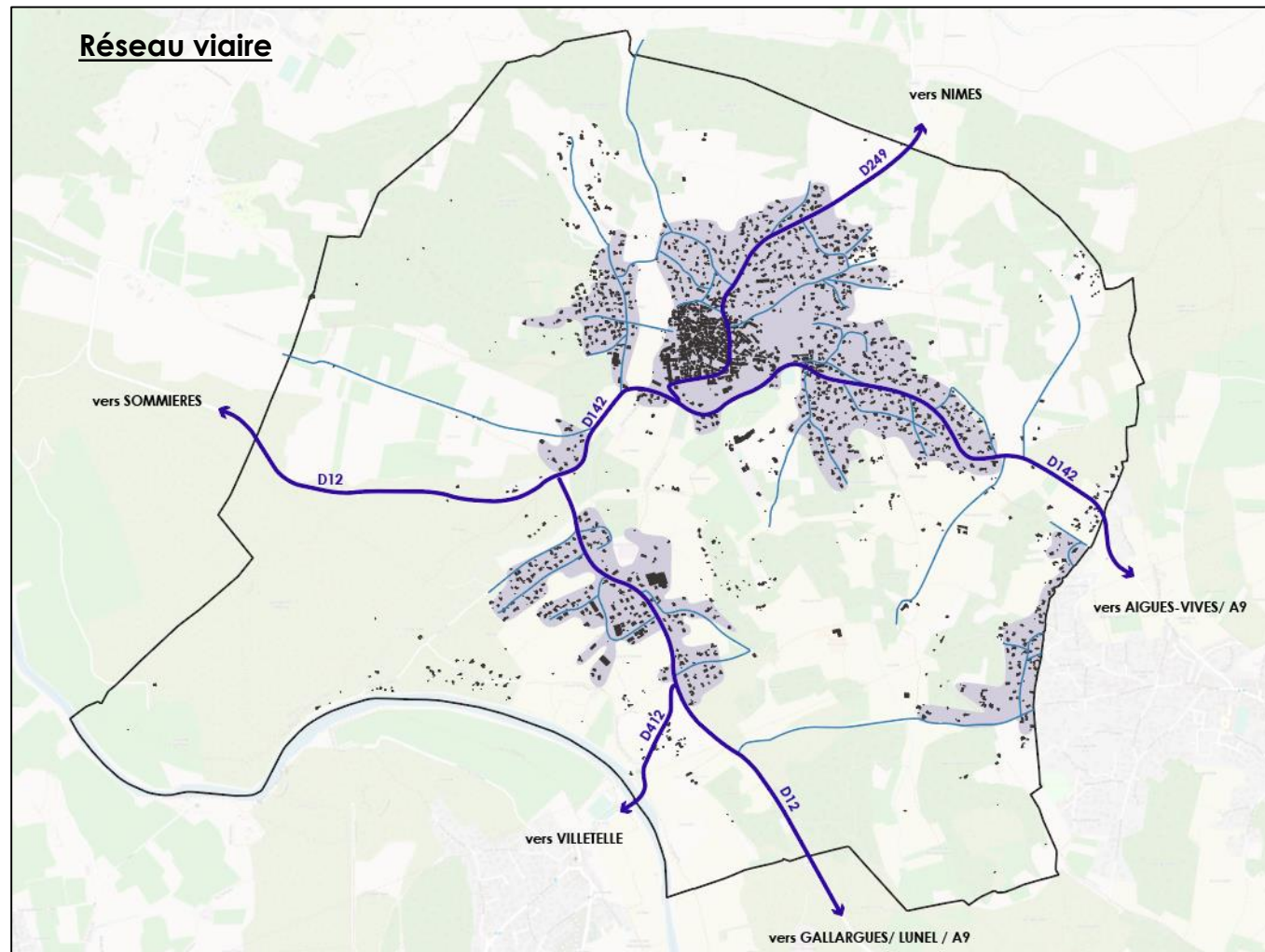
2 – Fonctionnement urbain



Les déplacements

❑ Une bonne desserte routière

- Proximité de l'A9 et de l'échangeur autoroutier n°26 de Gallargues via la RD12
- Territoire desservi par plusieurs voies secondaires (routes départementales)
- Des problèmes de circulation interne et des conflits d'usage dans certains quartiers pavillonnaires du fait de voies étroites



Source : VERDI

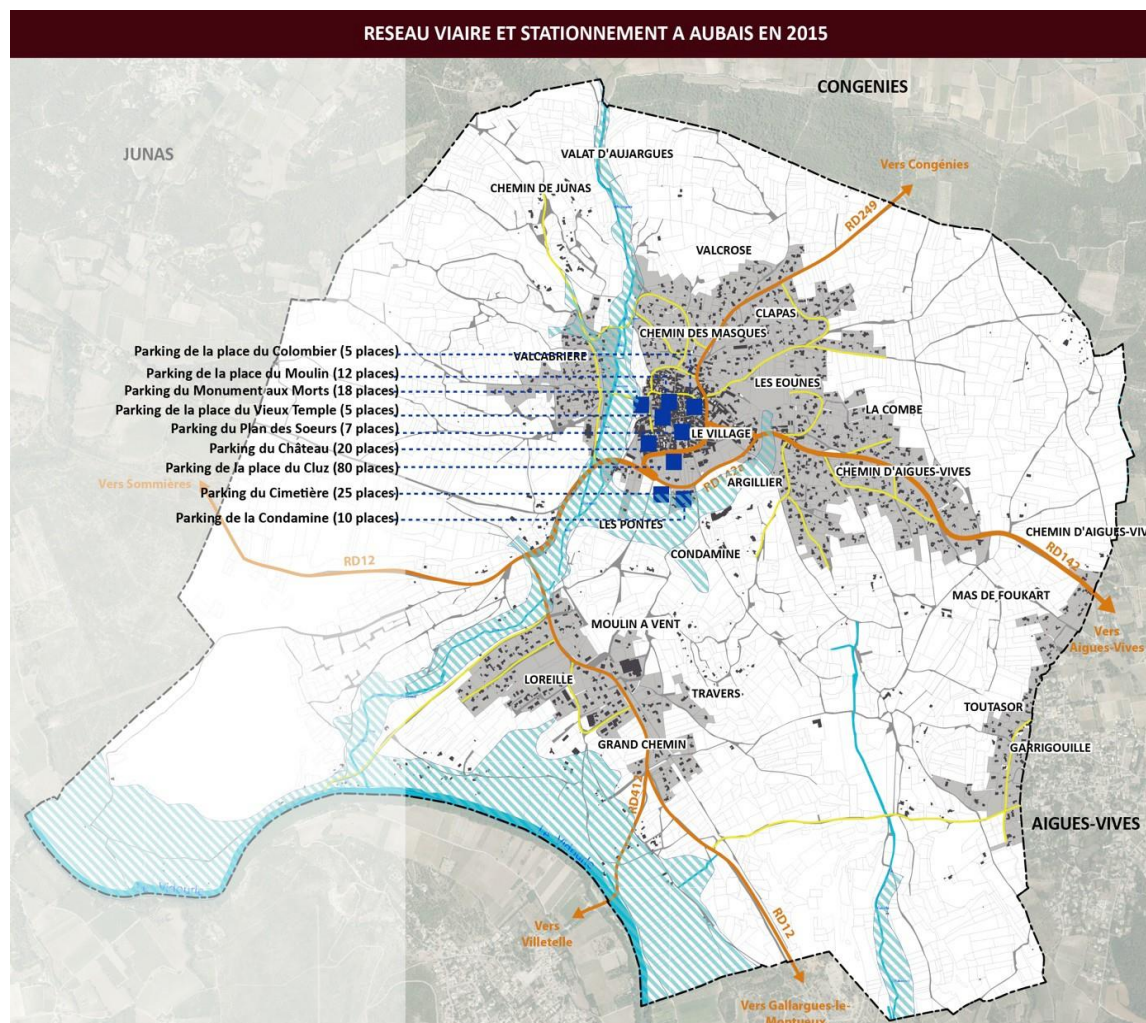
- ❑ Présence de plusieurs parkings à proximité des équipements

182 places recensées dans le centre-bourg ou à proximité immédiate

- ❑ Un stationnement problématique dans le centre-ancien

- ❑ 17 places de vélos (arceaux) recensés devant la mairie et l'école maternelle

- Présence d'une aire de covoiturage en dehors du territoire communal
→ Gallargues-le-Montueux : 98 places ; 1 emplacement deux-roues et un dépose-minute.

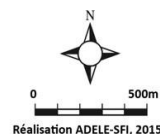


LEGENDE

- Route départementale de niveau 3 «Voie d'accès»*
- Route départementale de niveau 4 «Voie de desserte locale»*
- Voies structurantes de desserte interne
- Voies de desserte locale

* selon la carte des trafics routiers sur le réseau départemental du Gard

- Enveloppe urbaine en 2015
- Zone inondable du PPRi Moyen Vidourle
- Réseau hydrographique
- Parking



Réalisation ADELE-SFI, 2015

VERDI 24

☐ Un réseau de transport en commun relativement limité

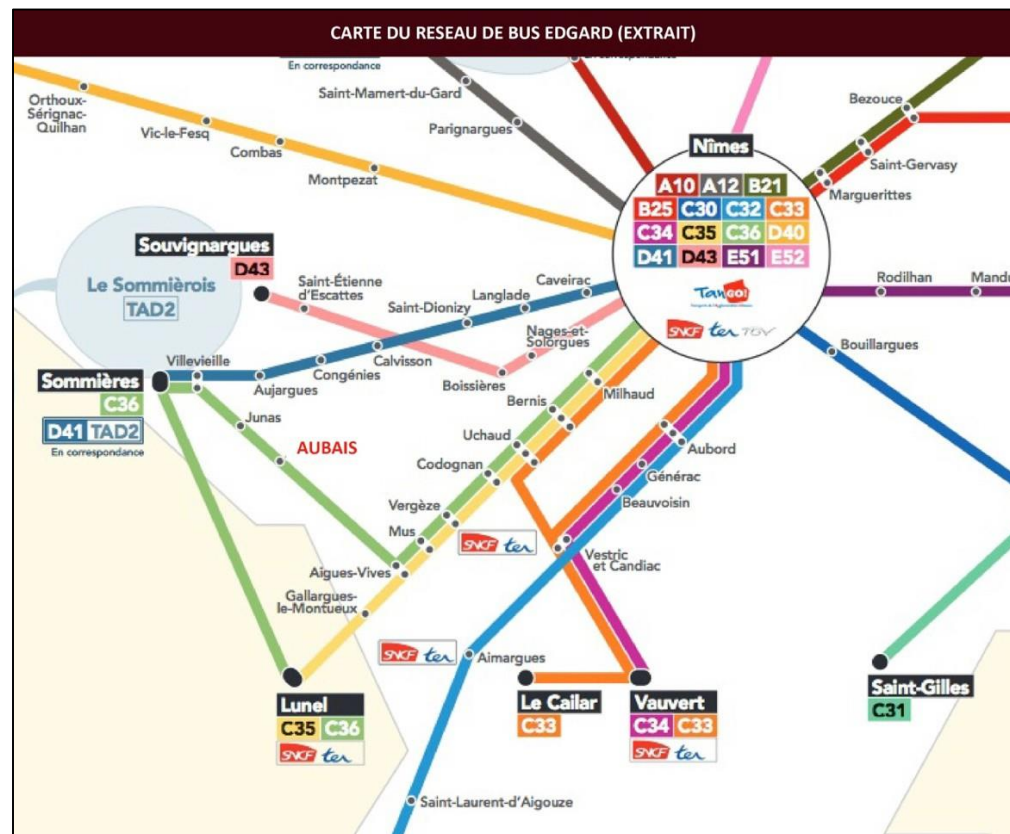
- Présence de la ligne C36 « Lunel-Nîmes » → réseau départemental « EDGARD » (transport scolaire + transport inter-urbain)

- Absence de gare sur le territoire communal

→ gares TER les plus proches : Vergèze et Lunel (10 km) → correspondances avec Nîmes et Montpellier

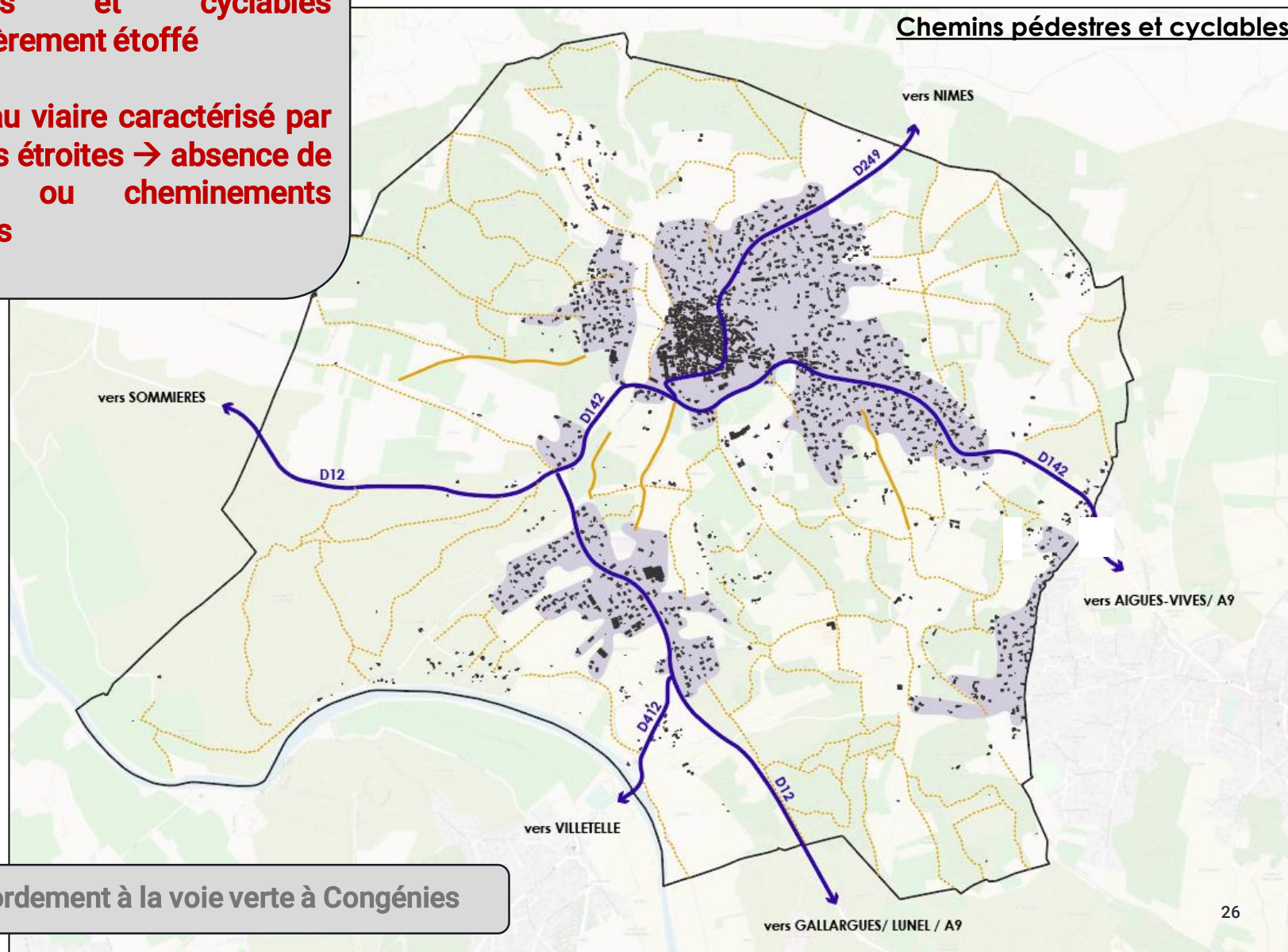
☐ Une commune qui reste fortement dépendante de l'automobile

Près de 80% des actifs travaillent dans une autre commune qu'Aubais et 86% des déplacements domicile/travail sont effectués en voiture



Source : extrait du PLU 2019

- ❑ Un réseau de chemins pédestres et cyclables particulièrement étoffé
- ❑ Un réseau viaire caractérisé par des voies étroites → absence de trottoirs ou cheminements sécurisés





CE QU'IL FAUT RETENIR

- Une bonne desserte routière → proximité A9 et échangeur n°26
- Des problèmes de circulation interne du fait de l'étroitesse de certaines voies
- Une offre de stationnement conséquente et située à proximité des principaux équipements/services
- Une offre de transport en commun très peu développée accentuant la dépendance du territoire à l'automobile
- Un réseau étoffé de chemins pédestres et cyclables → vocation de loisirs
- Des déplacements modes doux peu encouragés



PRINCIPAUX ENJEUX POUR LA COMMUNE

- ❑ **Sécuriser et aménager certaines voies afin d'encourager les déplacements modes doux**



Les équipements/ services

■ Principaux équipements administratifs et services :

- Mairie
- Poste
- Maison de retraite
- Centre médical
- Déchèterie

■ Equipements scolaires et périscolaires :

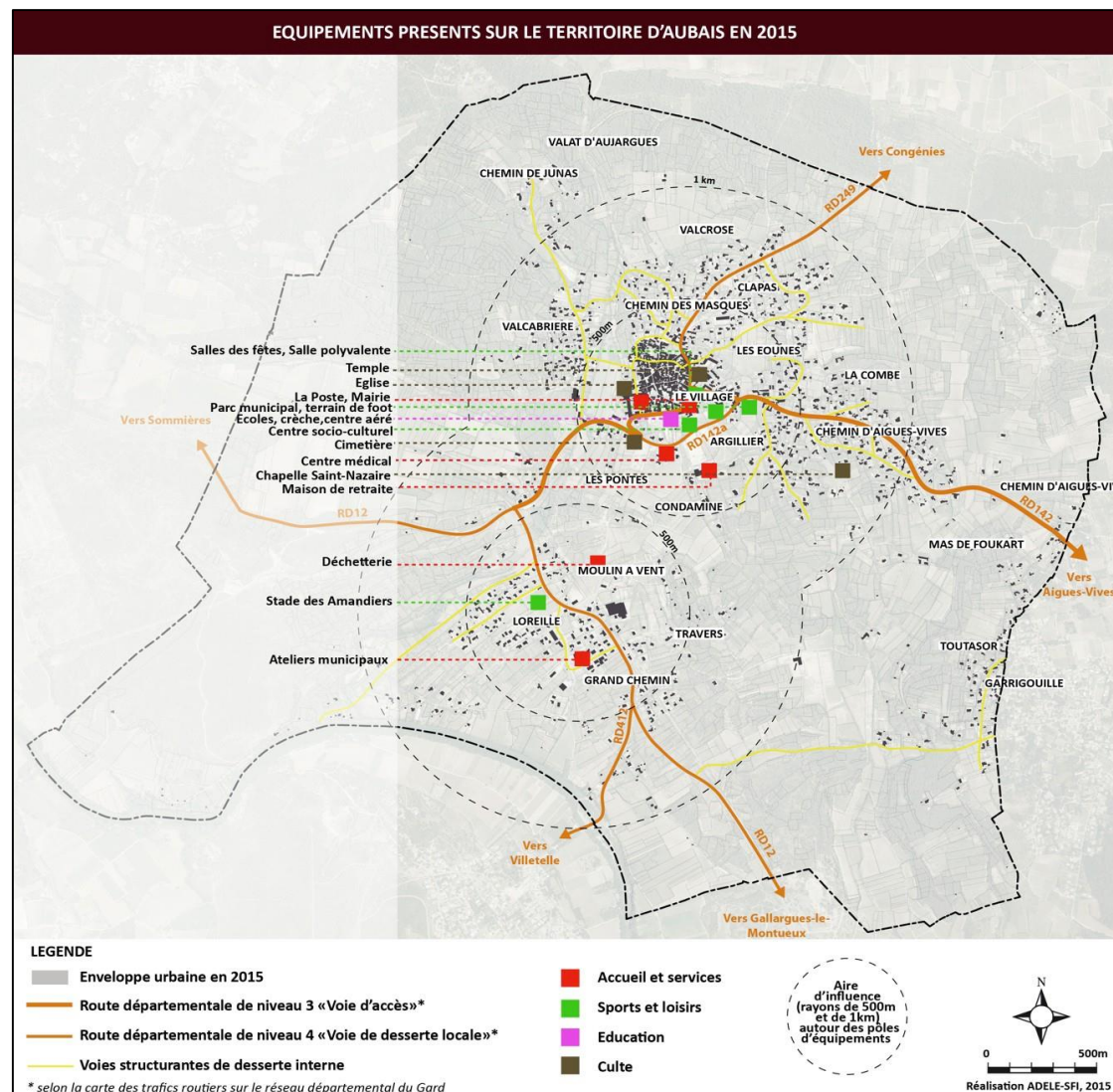
- 1 école maternelle de 4 classes – 93 élèves en 2018
- 1 école primaire de 7 classes – 152 élèves en 2018
- 1 cantine scolaire

- 1 crèche « Aubaisby's » (17 enfants)
- 10 assistantes maternelles

- 1 ALSH (accueil de loisirs sans hébergement)

■ Equipements sportifs, culturels et associatifs :

- 2 stade de foot
- Centre Maurice Boisson (bibliothèque/salle des fêtes et salle polyvalente)
- Plusieurs salles de sport (judo, danse...)



Source : extrait du PLU 2019

Projet de nouvelle école

- Élaboration d'un cahier des charges pour définir le projet
- Octobre 2020 : concertation citoyenne / rencontre des acteurs
- Mise en place d'un projet éducatif : « rêver son école »
- 4 thématiques de travail :
 - Organisation de la classe
 - Organisation du bâtiment
 - Thématique environnement
 - Thématique du bien être



Planning 2021 :

- Mars 2021 : terminer le cahier des charges
- lancement d'un appel d'offre pour retenir l'architecte

=> Projet faisant l'objet d'une procédure parallèle : déclaration de projet

Au Cluz, une nouvelle école primaire et des commerces au centre du village

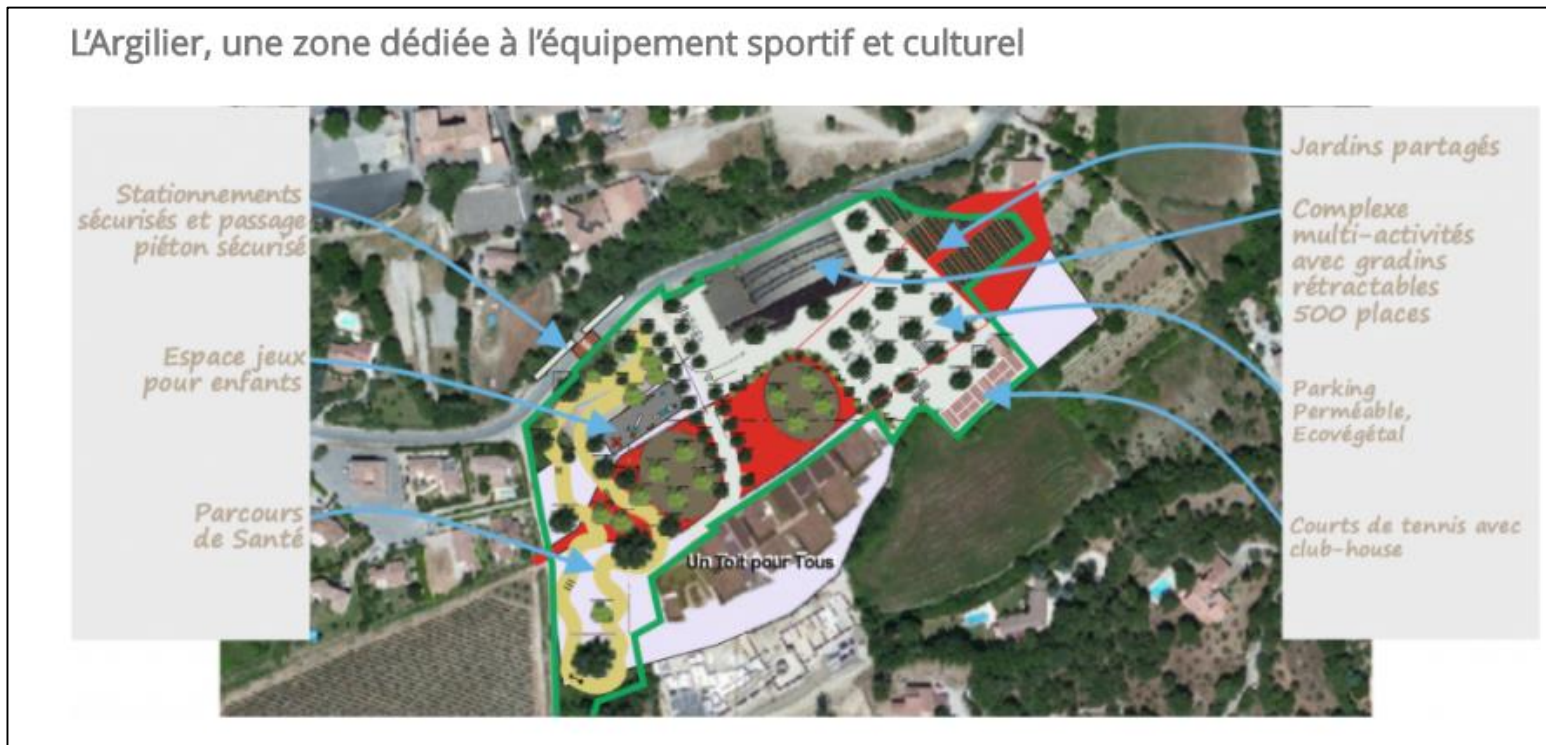


Source : programme de mandat

Projet d'aménagement du quartier de l'Argilier

Plusieurs aménagements envisagés :

- Parcours de santé arboré
- Aménagement d'un parking
- Accueil, à long terme, d'un complexe multi-activités



Source : programme de mandat



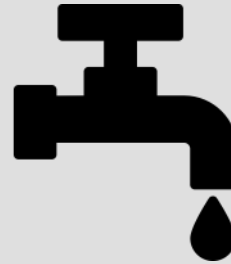
CE QU'IL FAUT RETENIR

- **Une diversité d'équipements** pouvant répondre aux besoins de tous les âges ;
- Des **équipements concentrés dans et aux abords du centre ancien** ;
- Projet de création d'une nouvelle école
- **Un tissu associatif important** et des espaces à disposition pour la mise en place d'activités/festivités;



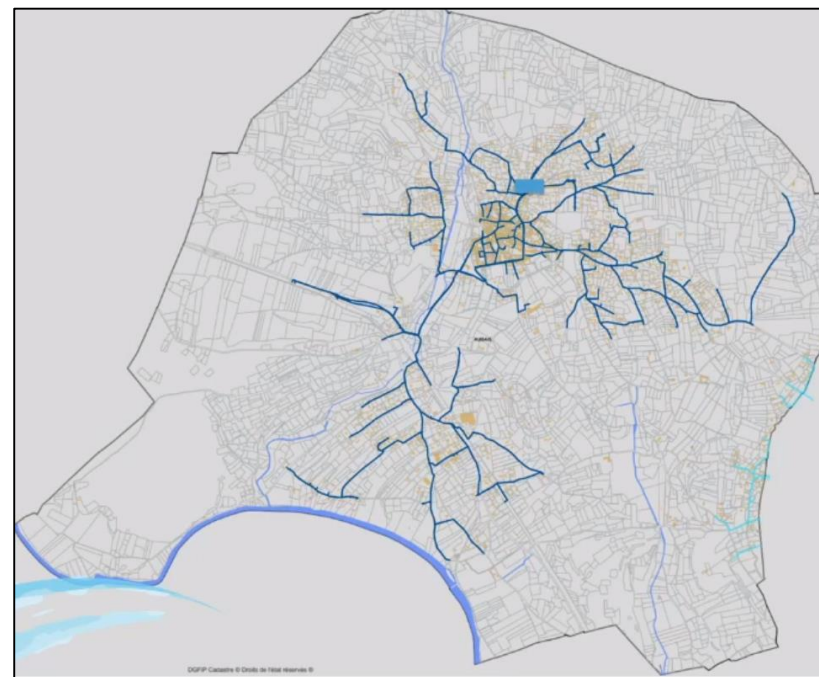
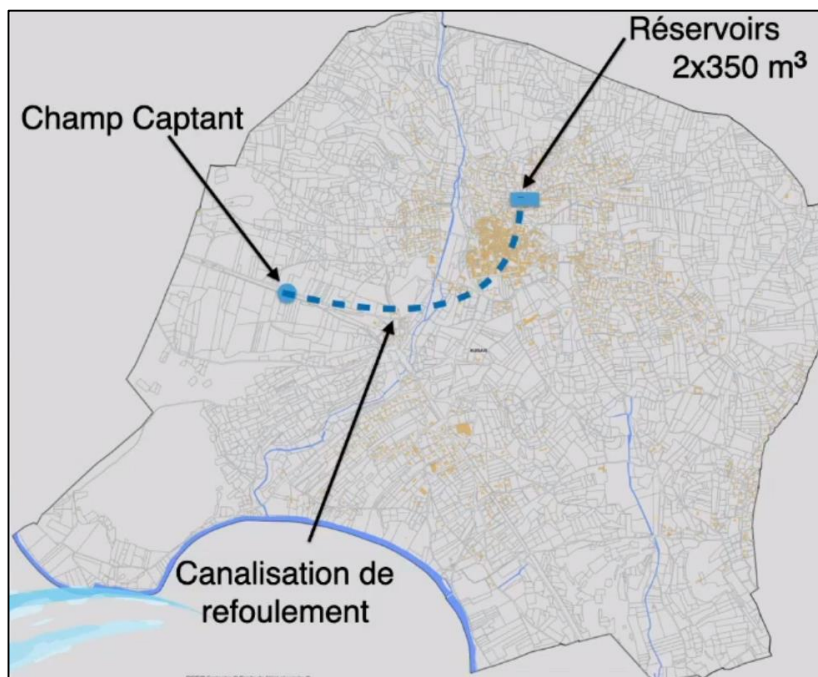
PRINCIPAUX ENJEUX POUR LA COMMUNE

- ❑ **Améliorer la desserte et les liaisons vers et entre les équipements pour une meilleure accessibilité, en encourageant et en sécurisant les déplacements à modes doux notamment**
- ❑ **Aménager une nouvelle école répondant aux normes réglementaires et aux attentes des usagers**
- ❑ **Renforcer la vocation d'équipements et de loisirs du secteur de l'Argilier**



Les réseaux

- Service d'eau potable délégué à la SAU depuis le 1^{er} janvier 2017
- Commune alimentée par le champ captant de Liverna (4 forages)



Source: extrait de la réunion publique de décembre 2020

- Réseau : 28 km de canalisations dont 173 branchements en plomb → programme de renouvellement
- Défense incendie : 21 poteaux et 2 bouches recensés → **une défense insuffisante → des études sont en cours**

Fonctionnement du réseau d'eau potable

Bas service : **partie Sud** du village

- Liverna
- Zone artisanale
- Stade
- Les Clos

Moyen service : **partie centrale** du village

- Centre ville
- Quartier Lagardie

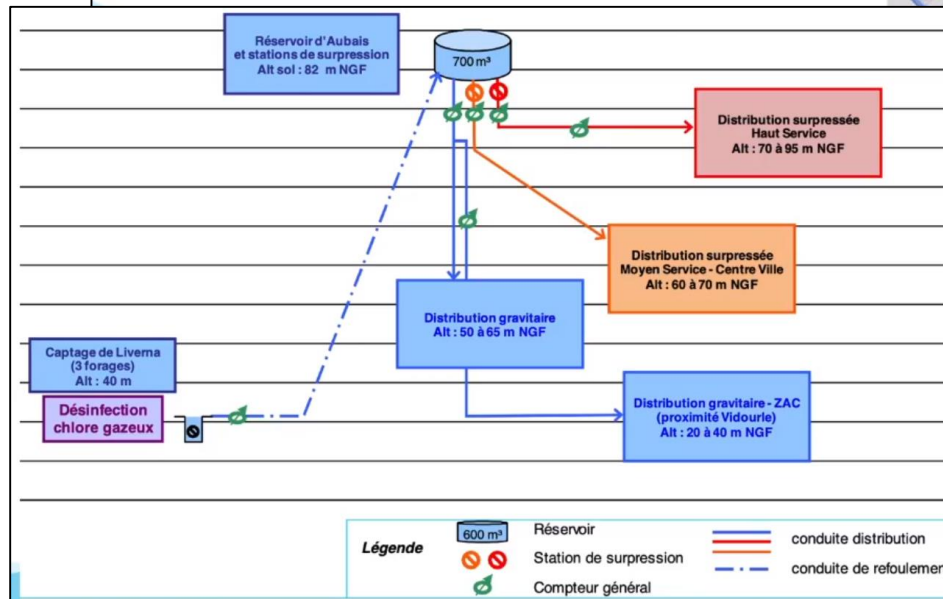
Haut service : **parties Nord et Est** du village

- Garrigue plane
- Route d'Aigues-Vives
- Quartier des Pins

Garrigouille : une connection avec Aigues-Vives



Source : extrait de la réunion publique de décembre 2020



☐ Performance du réseau :

- **Rendement actuel : 68%**
- **Perte de 32% due aux réseaux défectueux**

→ **Objectif : 75% de rendement d'ici la fin du mandat**

- Différentes fuites observées au cours des 6 derniers mois → usure des conduites ; problème de racines ...
- Plomb dans les installations de la cantine, de la mairie et de l'école élémentaire

☐ Capacité de la ressource et besoin :

Suivant la ressource disponible prise en considération, le bilan besoins ressource :

- Excédentaire si le volume prélevable est fixé à 70 m³/h
- Déficitaire si le volume prélevable est fixé à 45 m³/h

☐ Projets envisagés :

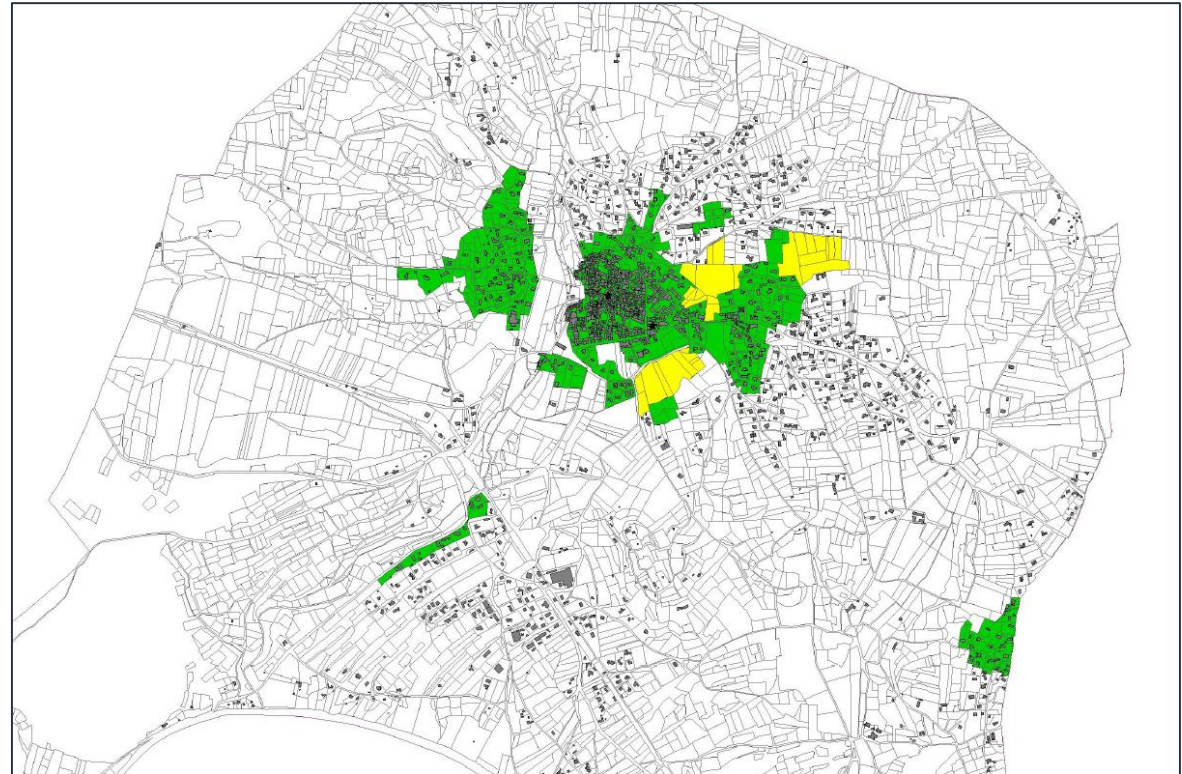
- **remplacement de la canalisation de refoulement** → retrouver la capacité autorisée par la DUP de 1250m³/j + assurer l'alimentation en eau potable de 360 habitants supplémentaires en période de pointe estivale
- **Raccordement du secteur « Garrigouille »**
- **Etude sur les possibilités de sécuriser et compléter la ressource du Liverna**

❑ Assainissement collectif – ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Commune couverte par un zonage d'assainissement, élaboré dans le cadre de l'élaboration du PLU 2019.

3 zones ont été définies :

- Les secteurs actuellement desservis en assainissement collectif
- Les secteurs prochainement desservis en assainissement collectif → travaux envisagés
- Les secteurs en assainissement individuel



Légende

-  Zonage assainissement collectif actuel
-  Zonage assainissement collectif futur
-  Zonage assainissement non collectif

Source : extrait du zonage d'assainissement (2018)

❑ Assainissement non collectif (SPANC)

- Compétence : Communauté de communes
- Sur l'ensemble du territoire communal d'Aubais, **615 habitations sont équipées de dispositifs d'assainissement non collectif soit environ 48 % du parc d'habitations.**
- Un **diagnostic exhaustif a été réalisé par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle** → 608 installations ont été contrôlées

Principaux résultats :

- 327 installations conformes
- 256 installations non conformes sans risque sanitaire
- 25 installations non conformes et présentant un risque sanitaire ou absence d'installation

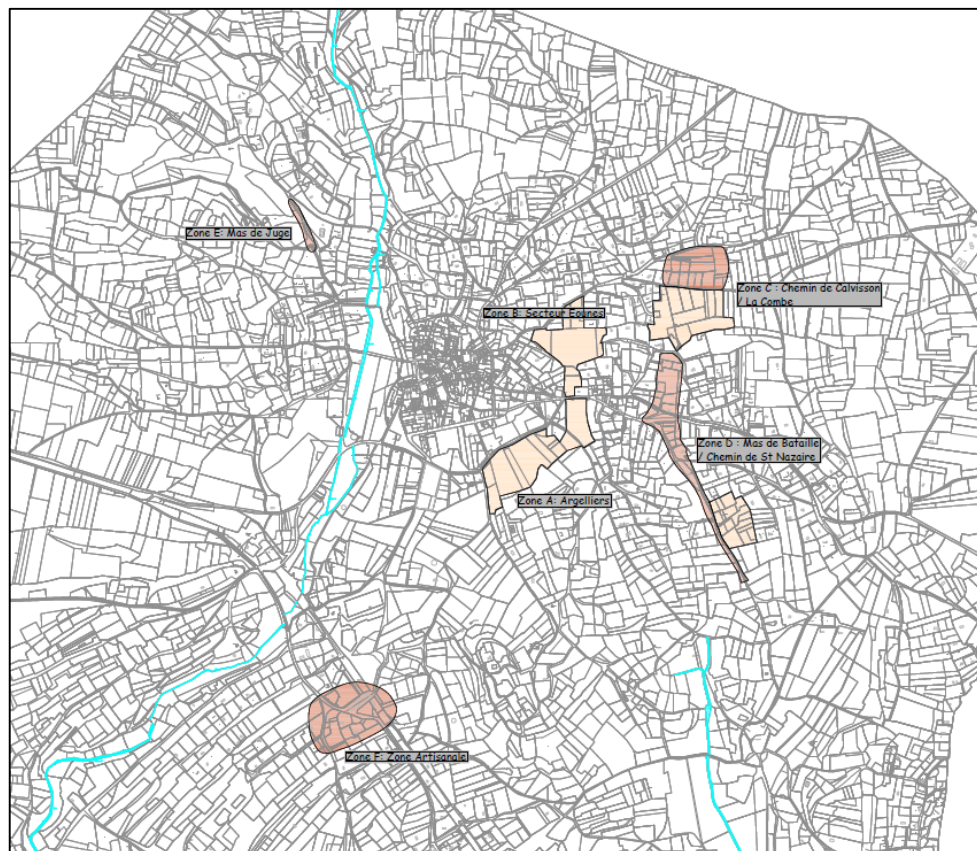
- Commune **couverte par un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales**
- Document révisé dans le cadre du PLU 2019

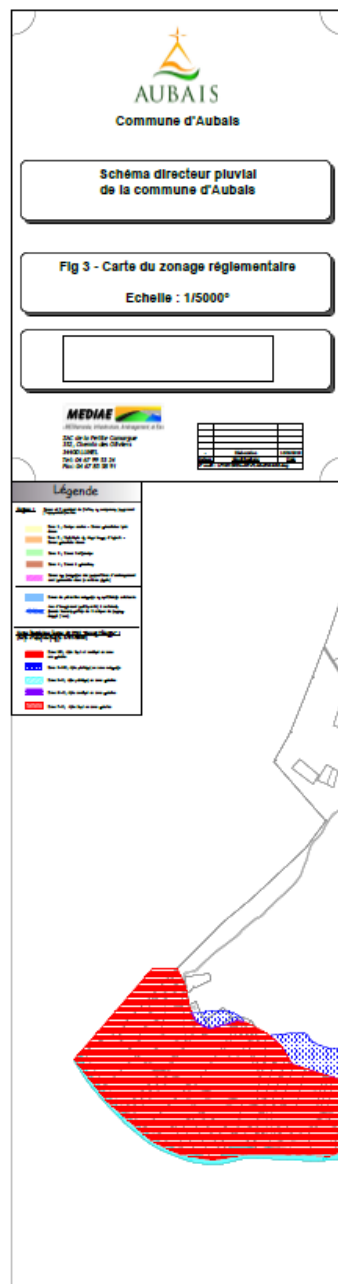
Objectifs du document :

1. Proposer des aménagements dans les zones touchées par les problématiques de ruissellement
2. Établir des prescriptions relatives aux risques pluviaux dans les zones ouvertes à l'urbanisation dans le cadre du PLU

Délimitation de **6 zones à enjeux** :

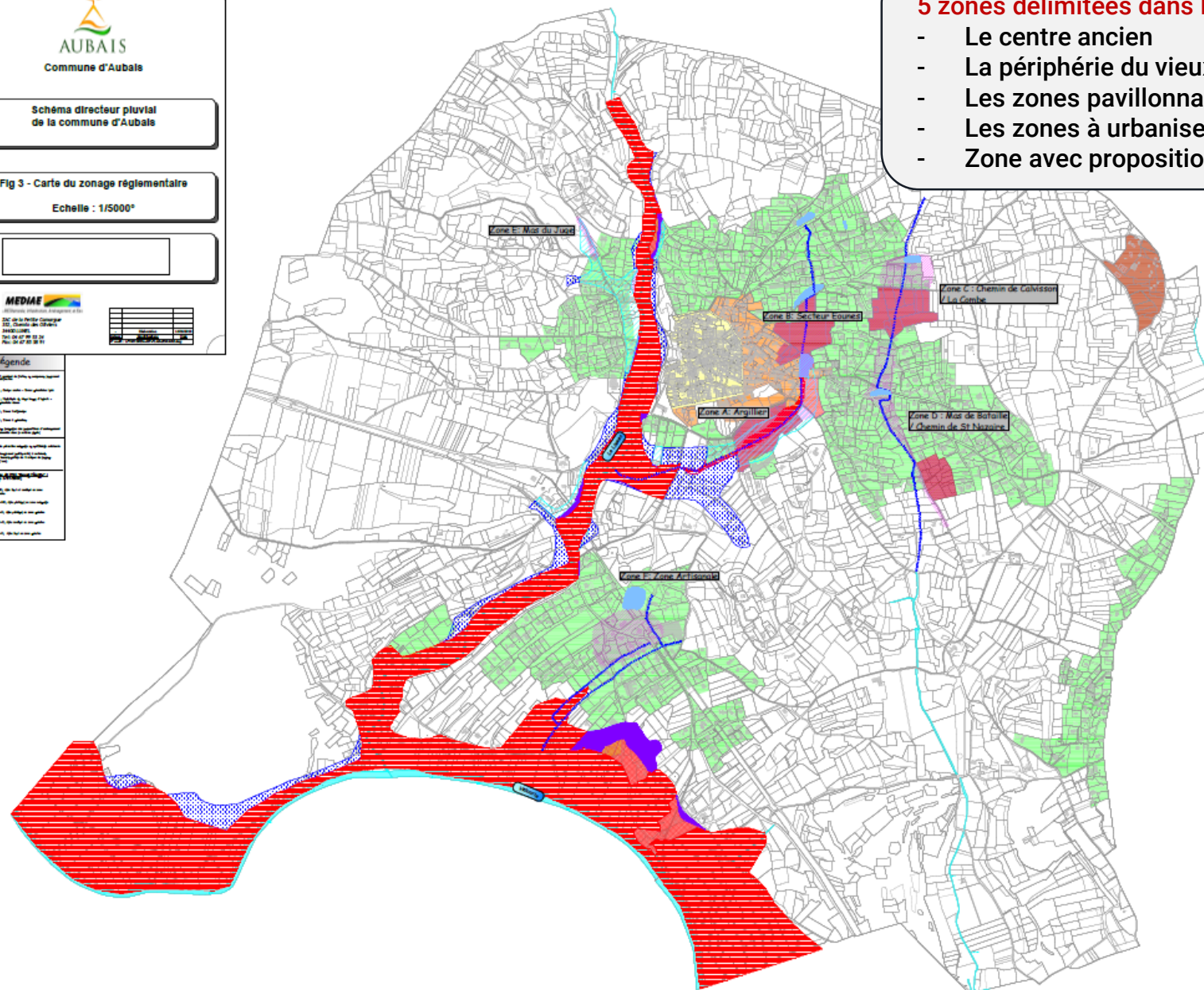
- La zone de « l'Argilier » (A)
- La zone « Eounes » (B)
- La zone « chemin de Clavisson/ La Combe » (C)
- La zone « Mas de Bataille / Chemin de St Nazaire » (D)
- La zone « Mas du Juge » (E)
- La zone artisanale (F)





5 zones délimitées dans le zonage pluvial :

- Le centre ancien
- La périphérie du vieux bourg d'Aubais
- Les zones pavillonnaires
- Les zones à urbaniser
- Zone avec propositions d'aménagements



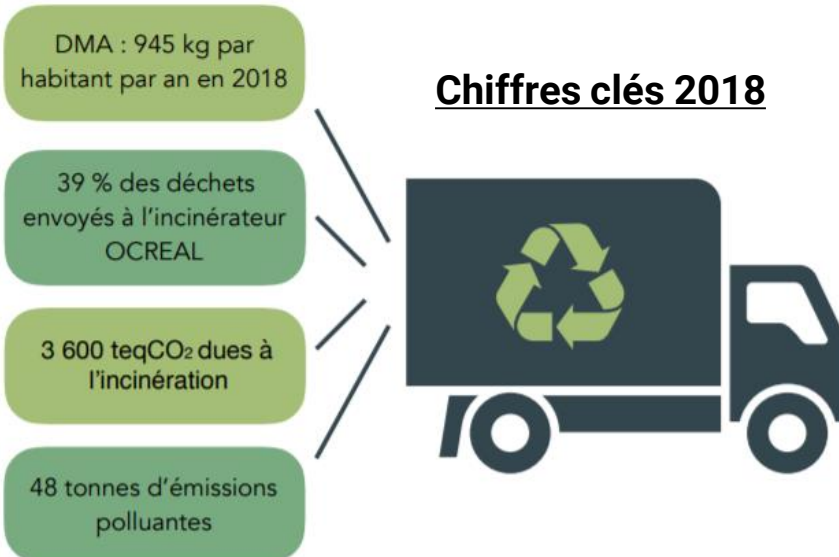
- **Compétence = La communauté de communes Rhône Vistre Vidourle**
→ en charge de la collecte des ordures ménagères résiduelles et recyclables.
- Délégation au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang basé à Lunel-Viel → 6 EPCI / 89 communes / 215 215 habitants

Production de déchets en 2018 de la CCRVV

Type de déchets	Production (t)
Ordures ménagères résiduelles	6097
Collecte sélective	1135
Gravats	5 330
Bois	1 413
Déchets verts	4 909
DDS	3
Huiles noires	11
Ferrailles	413
Batteries	2,43
Déchets d'Équipement Electriques et Electroniques	256 106

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets, SMEPE 2018

Une production des déchets qui a augmenté entre 2017 et 2018, notamment pour les filières déchèterie et ordures ménagères qui connaissent **une augmentation de plus de 4 %** → contradiction avec les objectifs réglementaires de la Loi de la Transition Energétique pour la Croissante Vert



- Présence 4 déchetteries intercommunales dont une sur la commune d'Aubais



CE QU'IL FAUT RETENIR

- Une commune marquée par des enjeux de desserte en eau potable
- Une défense incendie à renforcer
- Une station d'épuration qui répond aux besoins actuels et futurs
- Une commune marquée par des enjeux de ruissellement des eaux pluviales → mise en place d'un zonage d'assainissement eaux pluviales



PRINCIPAUX ENJEUX POUR LA COMMUNE

- ☐ **Promouvoir un développement compatible avec les capacités des réseaux de la commune**
- ☐ **Prendre en compte les problématiques de ruissellement des eaux pluviales et la desserte en eau potable dans les choix de développement**
- ☐ **Sécuriser la ressource en eau**

3 – Etat Initial de l'Environnement

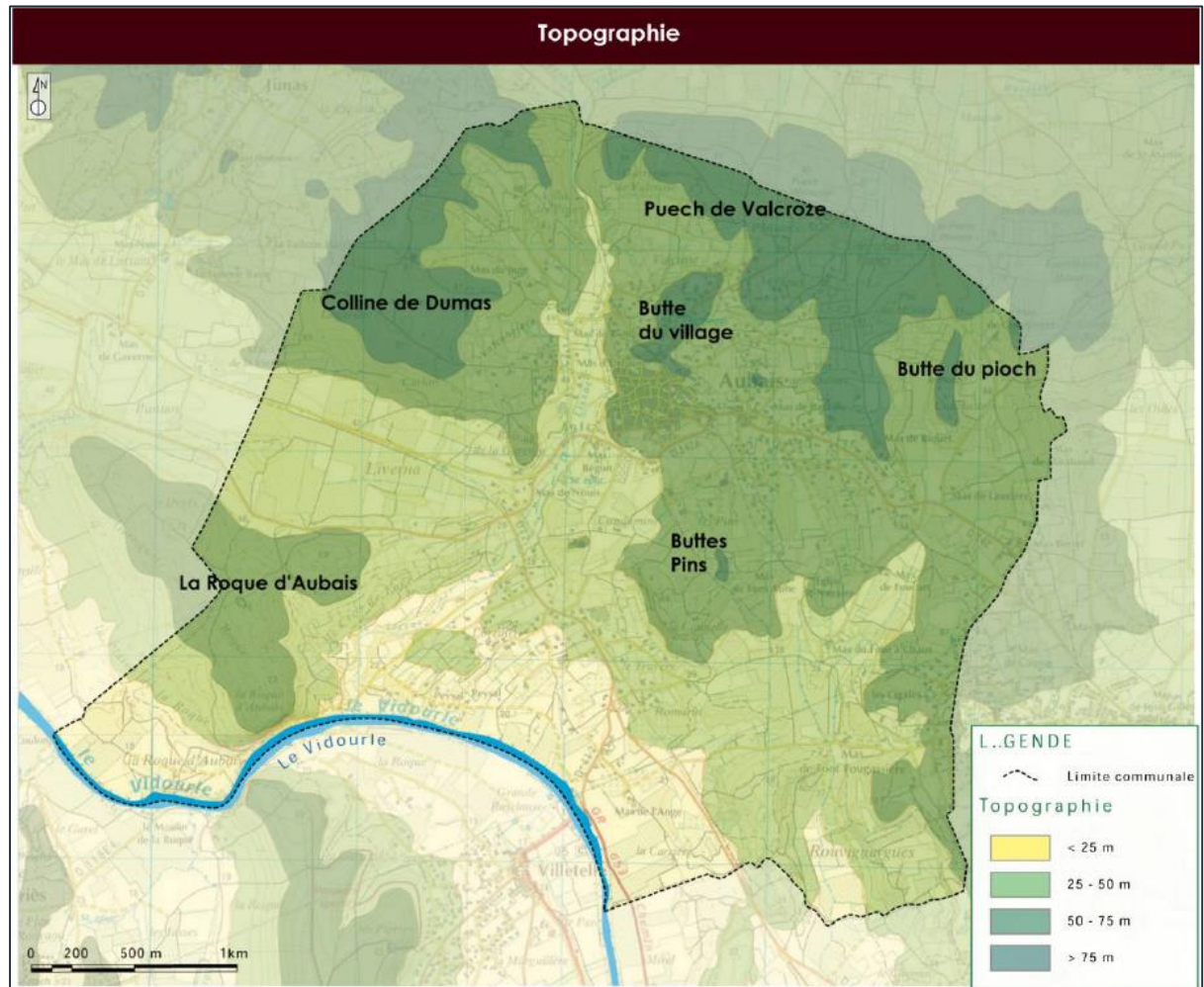


Milieux physiques et naturels

□ Un relief vallonné avec de nombreuses buttes et collines

- Commune située au cœur des garrigues du Nord Montpelliérain
- Une topographie vallonnée → courbes altimétriques qui s'échelonnent de 20 à 90 mètres
- Trois collines principales :
 - la Roque d'Aubais
 - la colline de « Dumas »
 - la colline de Villeneuve

=> Des promontoires naturels qui offrent des panoramas remarquables



Source : extrait du PLU 2019

❑ HYDROGRAPHIE

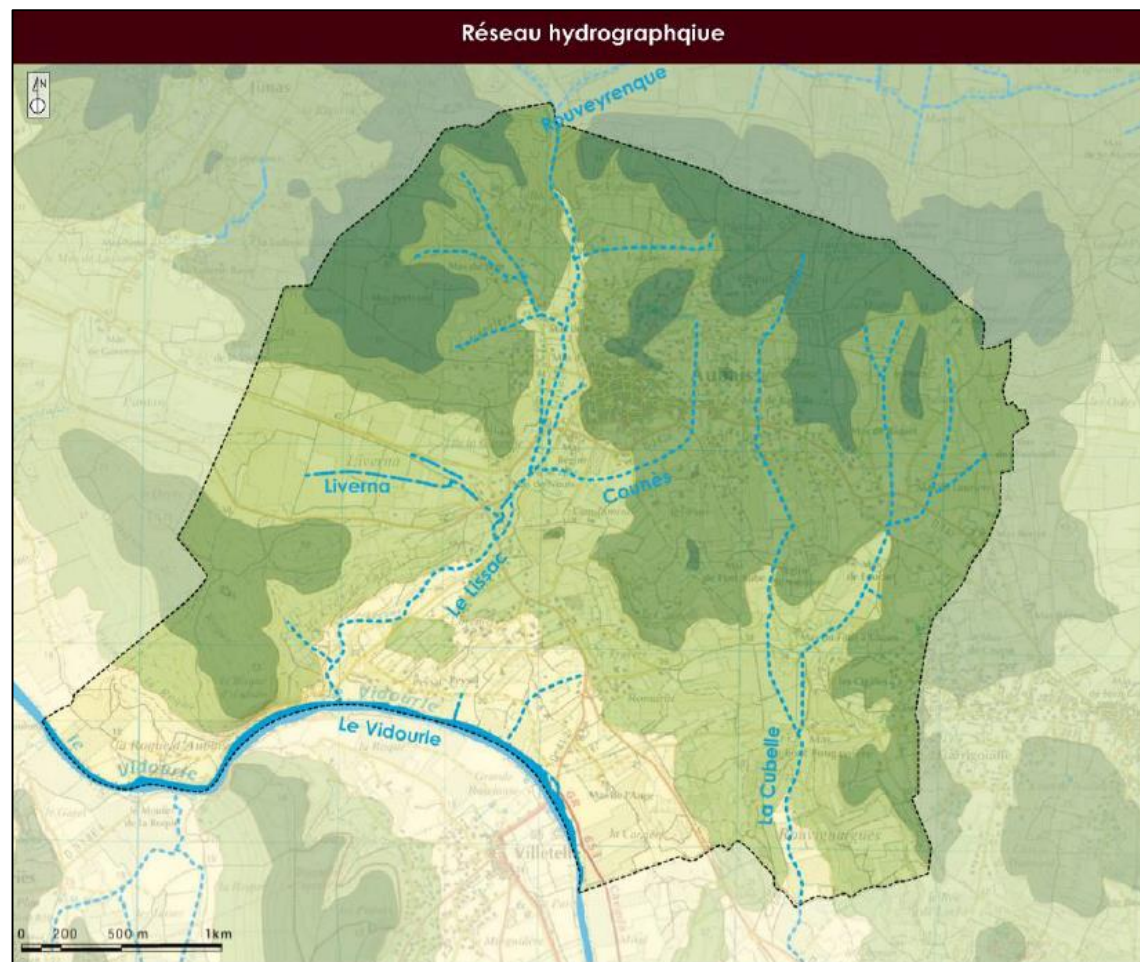
Le territoire communal d'Aubais concerne principalement **deux bassins versants principaux** :

- Le Rieu (dit également le « Lissac ») qui s'inscrit dans le **bassin versant du Vidourle** ;
- La Cubelle qui s'inscrit dans le **bassin versant du Vistre**.

Cours d'eau principal : le Vidourle

Le territoire est également drainé par de **multiples ruisseaux et rus intermittents** :

- Le Lissac (ou Rieu)
- La Cubelle
- Le Liverna

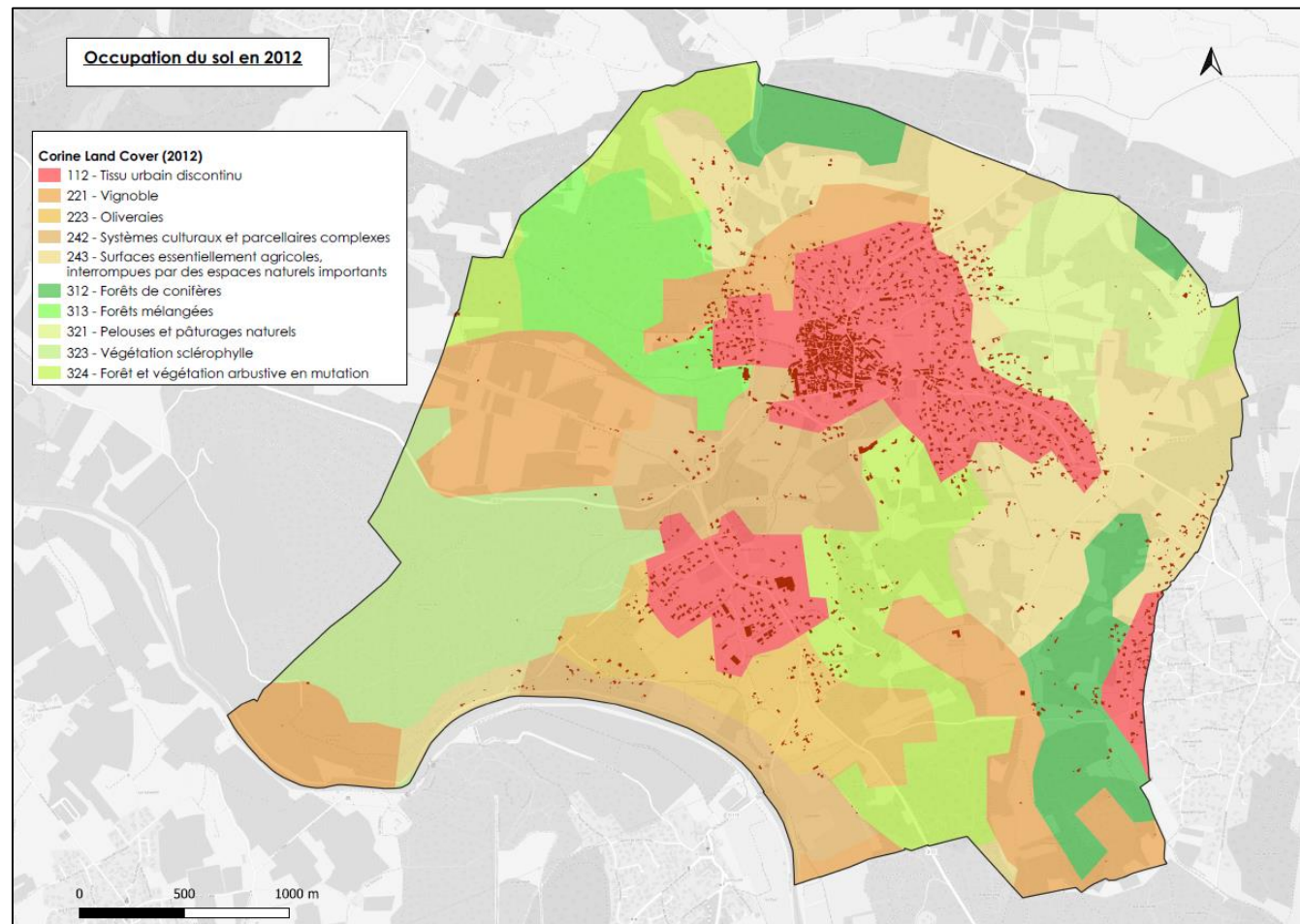


Source : extrait du PLU 2019

■ OCCUPATION DES SOLS

D'après les données Corine Land Cover 2012, l'occupation du sol est la suivante :

- 320 ha de tissu urbain (14%)
- 542 ha à vocation agricole (46%)
- 481 ha à vocation naturel (41%)

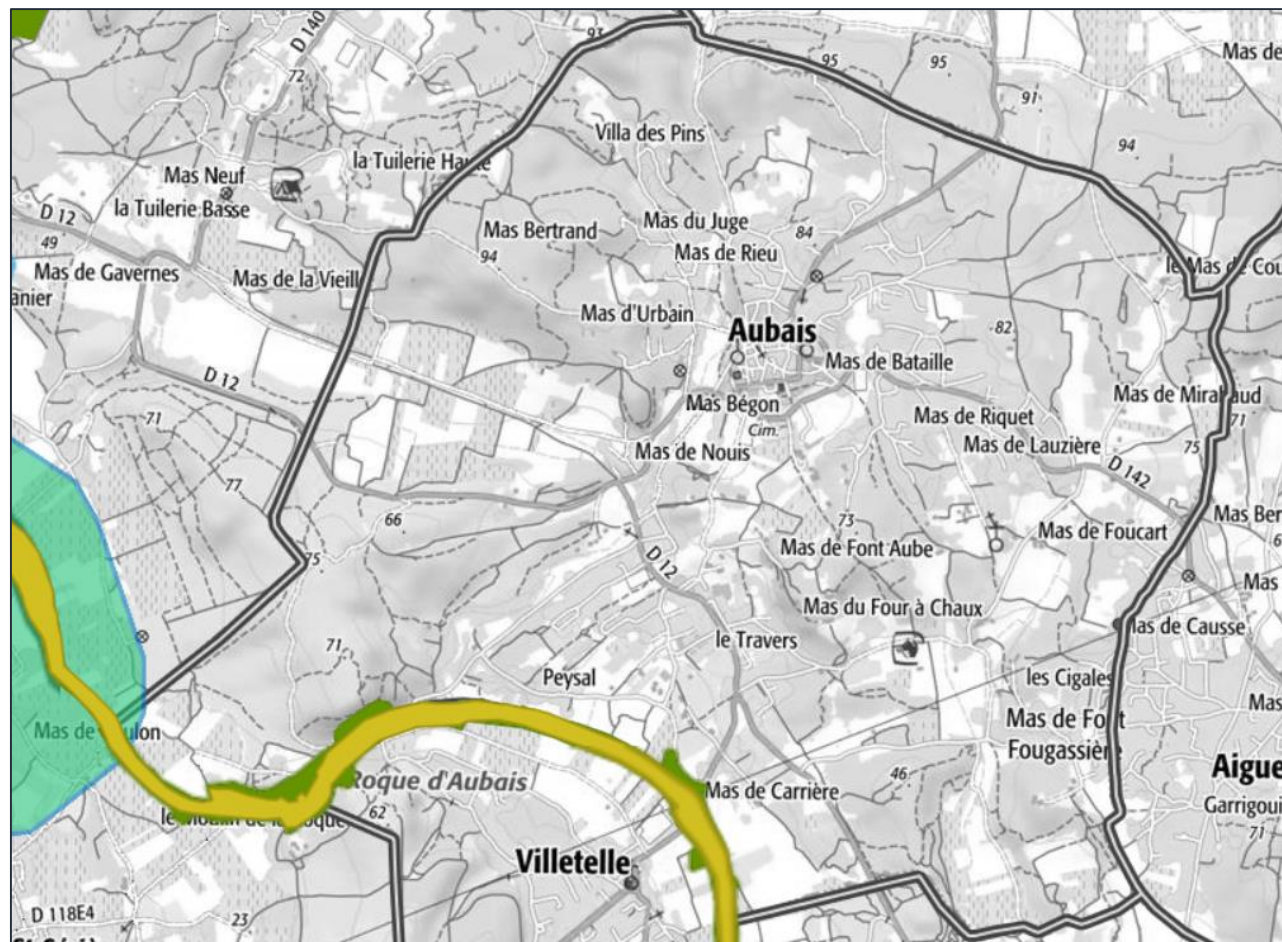


Source : Corine Land Cover 2012

La commune d'Aubais est concernée par **plusieurs dispositifs de préservation des milieux naturels** dont :

- une zone Natura 2000,
- une ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux)
- Deux ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques, Faunistique et Floristique)
- Deux Espaces Naturels Sensibles (ENS)

=> Des périmètres qui se concentrent sur la limite Sud de la commune en lien avec le Vidourle



ZICO

Zone Natura 2000

ZNIEFF de type I et II

Source : géoportail

❑ Zoom sur le site Natura 2000

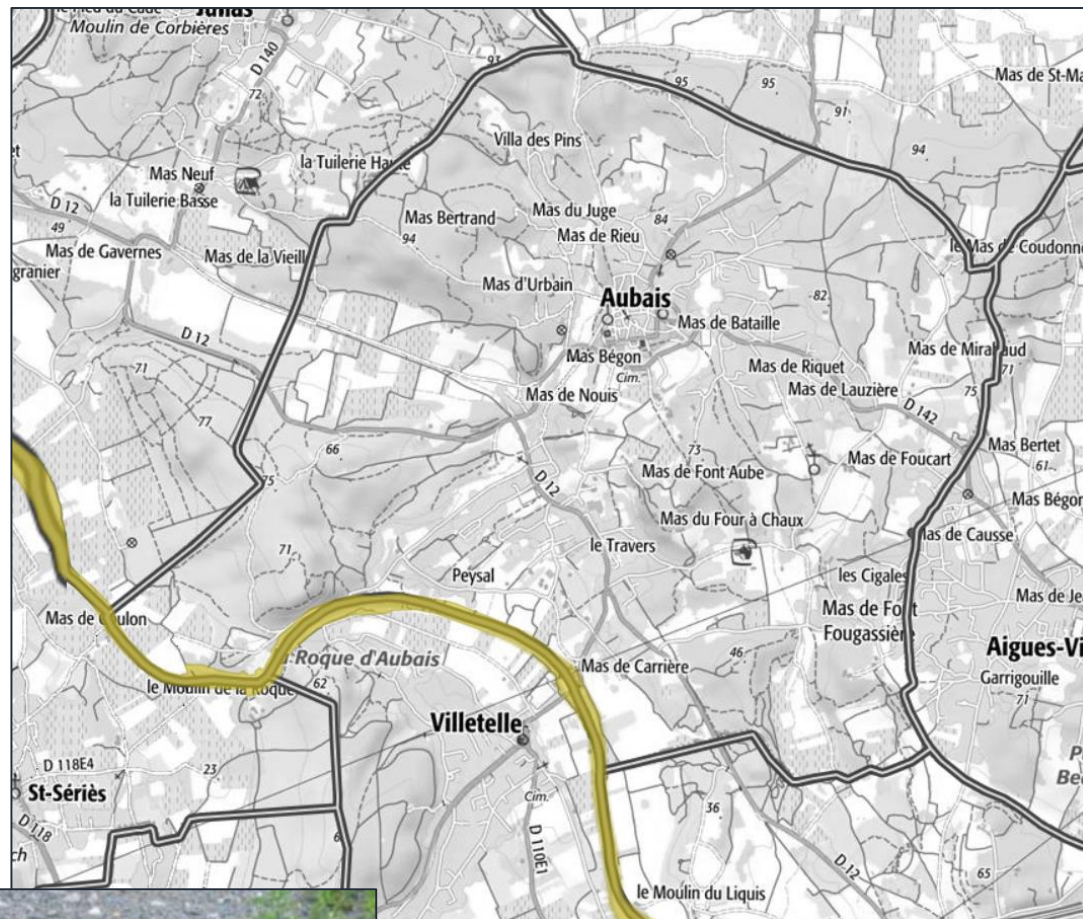
- site Natura 2000 « Le Vidourle » proposé comme SIC en avril 2006

→ un intérêt biologique tout particulier au regard de l'existence d'**espèces aquatiques et palustres remarquables** et singulières par rapport à d'autres cours d'eau de la région.

Espèces ayant justifié sa désignation :

- Amphibiens et reptiles : Cistude d'Europe
- Invertébrés : Gomphus graslinii
- Poissons : Alose feinte
- Mammifères : Castor d'Europe

1 habitat : Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*



Source : géoportail



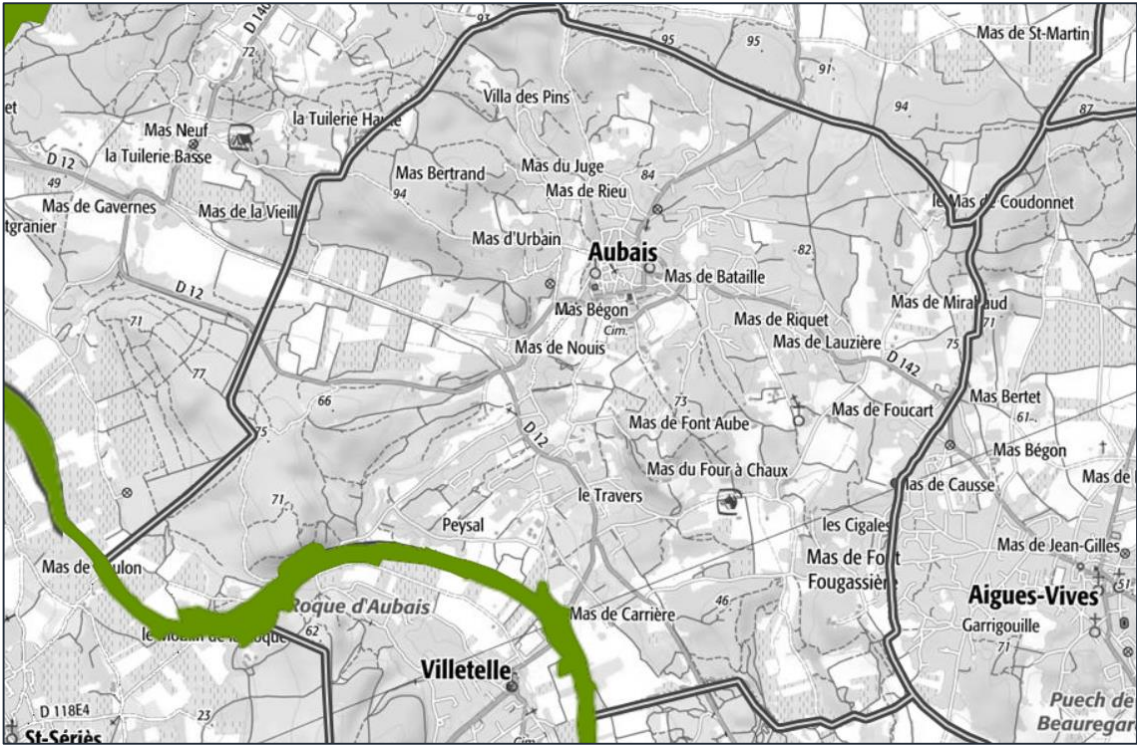
Zone Natura 2000



Zoom sur les Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

ZNIEFF : secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares.

La commune d'Aubais est concernée par 2 ZNIEFF :



Source : géoportail

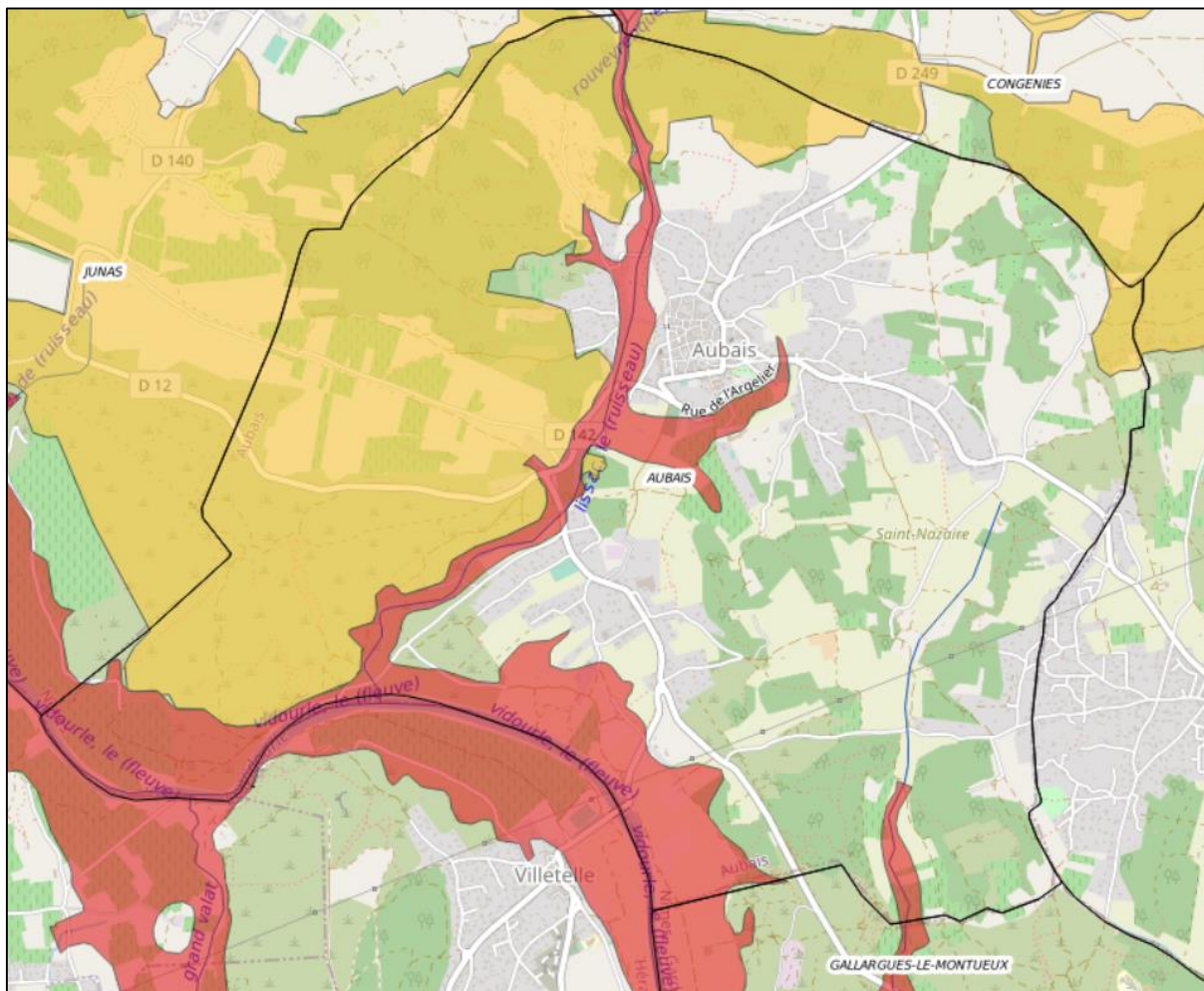
 ZNIEFF de type I et II

Type de ZNIEFF	Code	Nom	Superficie totale	Nombre d'espèces végétales déterminantes	Nombre d'espèces animales déterminantes
ZNIEFF de type I	910030361	Cours du Vidourle de Salinelles à Gallargues	153 ha	7	14
ZNIEFF de type II	910014043	Vallée du Vidourle de Sauve aux étangs	692 ha	7	23

Zoom sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Aubais est concernée par 2 des 17 ENS du Gard :

- **ENS n°139 Vallée du Vidourle** (d'intérêt départemental prioritaire)
 - Forte valeur écologique liée au fleuve, en raison d'espèces aquatiques et palustres
 - Ripisylves à valoriser
 - Site aménagé et ouvert au public
- **ENS n°127 Garrigues de Nîmes**
 - Milieux forestiers permettant la nidification d'oiseaux protégés
 - Forte valeur archéologique et historique

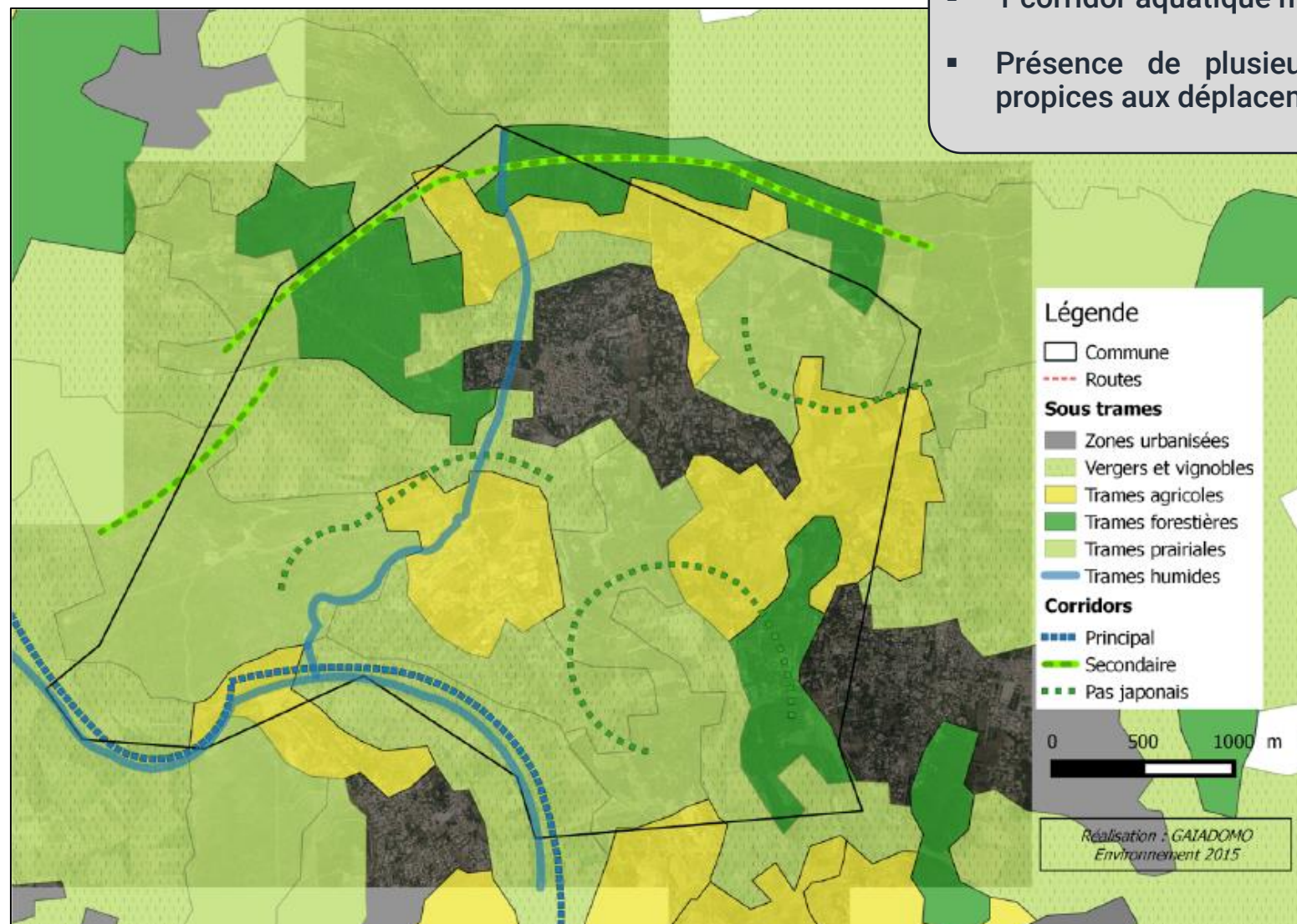


Garrigues de Nîmes
 Vallée de la Vidourle

Source : <https://sig.gard.fr/>

❑ Fonctionnement écologique / Trame Verte et Bleue

- 1 corridor aquatique majeur : le Vidourle
- Présence de plusieurs espaces ouverts propices aux déplacements d'espèces



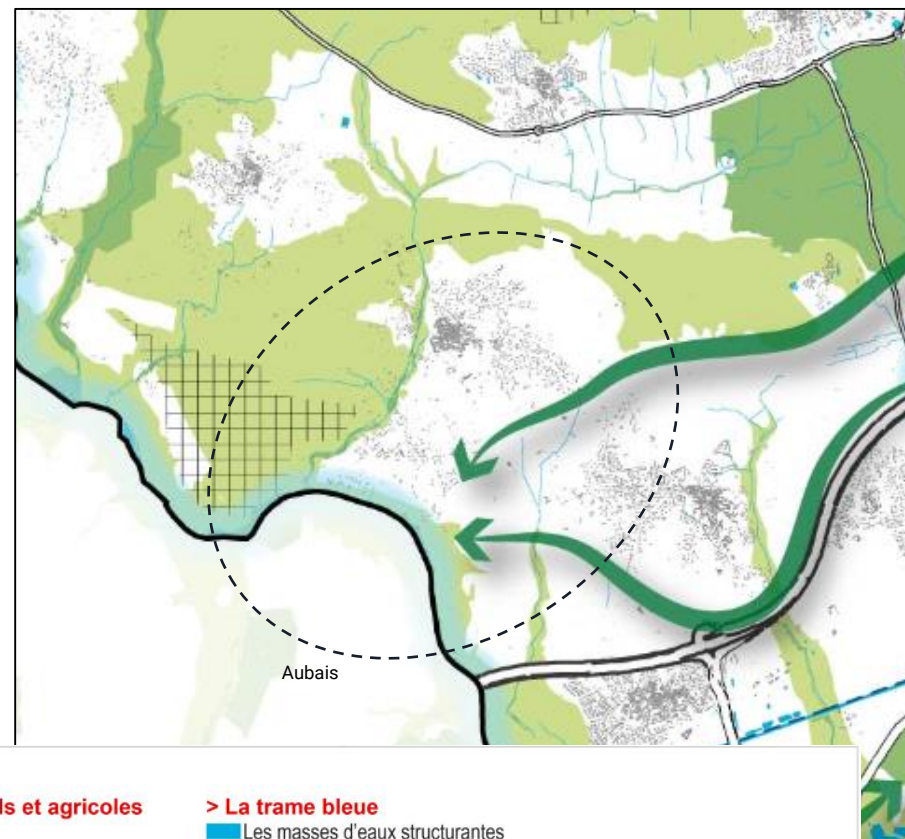
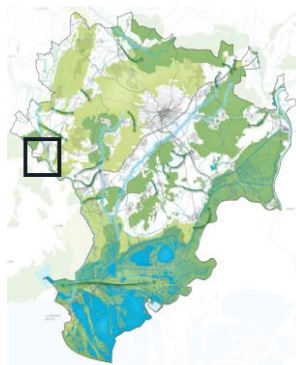
□ Zoom sur la Trame Verte et Bleue (TVB) identifiée par le SCOT

Révision du SCOT Sud Gard approuvée le 10 décembre 2019.

6 espaces sont identifiés comme constitutifs de la Trame Verte et Bleue du Sud du Gard :

- Les cœurs de biodiversité
- Les secteurs de garrigue ouverte
- Les secteurs boisés de plaine
- Les corridors écologiques
- Les ensembles naturels patrimoniaux
- Les espaces de fonctionnalité des cours d'eau, des ripisylves et les zones humides.

(Espaces concernant Aubais)



Légende

> L'armature des espaces naturels et agricoles

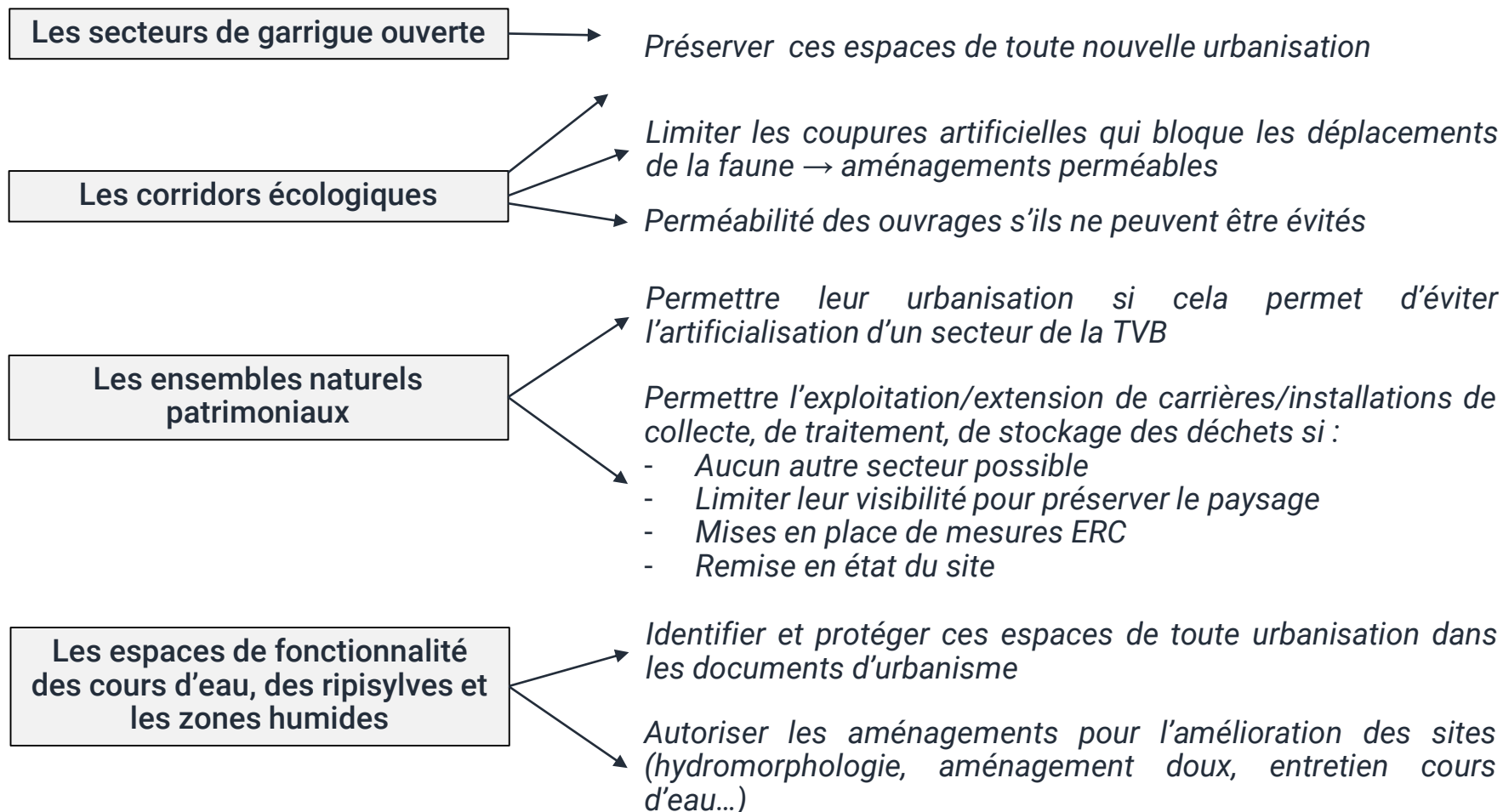
- Les cœurs de biodiversité
- Les ensembles naturels patrimoniaux
- Les secteurs de garrigues ouvertes
- Les secteurs boisés en plaine
- ➡ Les corridors écologiques

> La trame bleue

- Les masses d'eaux structurantes
- Les masses d'eaux fragiles
- Les cours d'eaux permanents
- Espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (EBF)
- Zone humide connue devant faire l'objet de protection

N
O E
S
Echelle : 1/275 000 ème
Conception : Les ateliers 10e de 10e

❑ Prescriptions spécifiques définies par le SCoT en matière de TVB :



❑ Le SCoT propose des recommandations spécifiques :

- **Possibilité de réaliser un inventaire des zones humides à la parcelles** sur les secteurs potentiellement urbanisables (y compris ZH < 1 000 m²) et mettre en œuvre des mesures de protection associées (Espaces Boisés Classés, Espace Vert Protégé)
- **Possibilité d'engager des démarches « sociotopes »** pour :
 - identifier/caractériser la vocation sociale de chaque espace de nature en ville
 - Engager des aménagements adaptés afin de les valoriser (selon la sensibilité de ces milieux)
- **Possibilité de mettre en place des OAP thématiques** afin de :
 - Favoriser la biodiversité dans les espaces urbains
 - Assurer des aménagements en accord avec le caractère des espaces de la TVB
 - Améliorer la qualité des paysages



CE QU'IL FAUT RETENIR

- Un territoire marqué par une richesse environnementale → présence de plusieurs périmètres naturalistes dont une zone Natura 2000
- Des enjeux qui se concentrent principalement autour du Vidourle ...
- ... mais une mosaïque d'habitat qui participe à la biodiversité du territoire



PRINCIPAUX ENJEUX POUR LA COMMUNE

- ☐ **Obligation de réaliser une évaluation environnementale**
- ☐ **Protéger les composantes de la Trame Verte et Bleue**

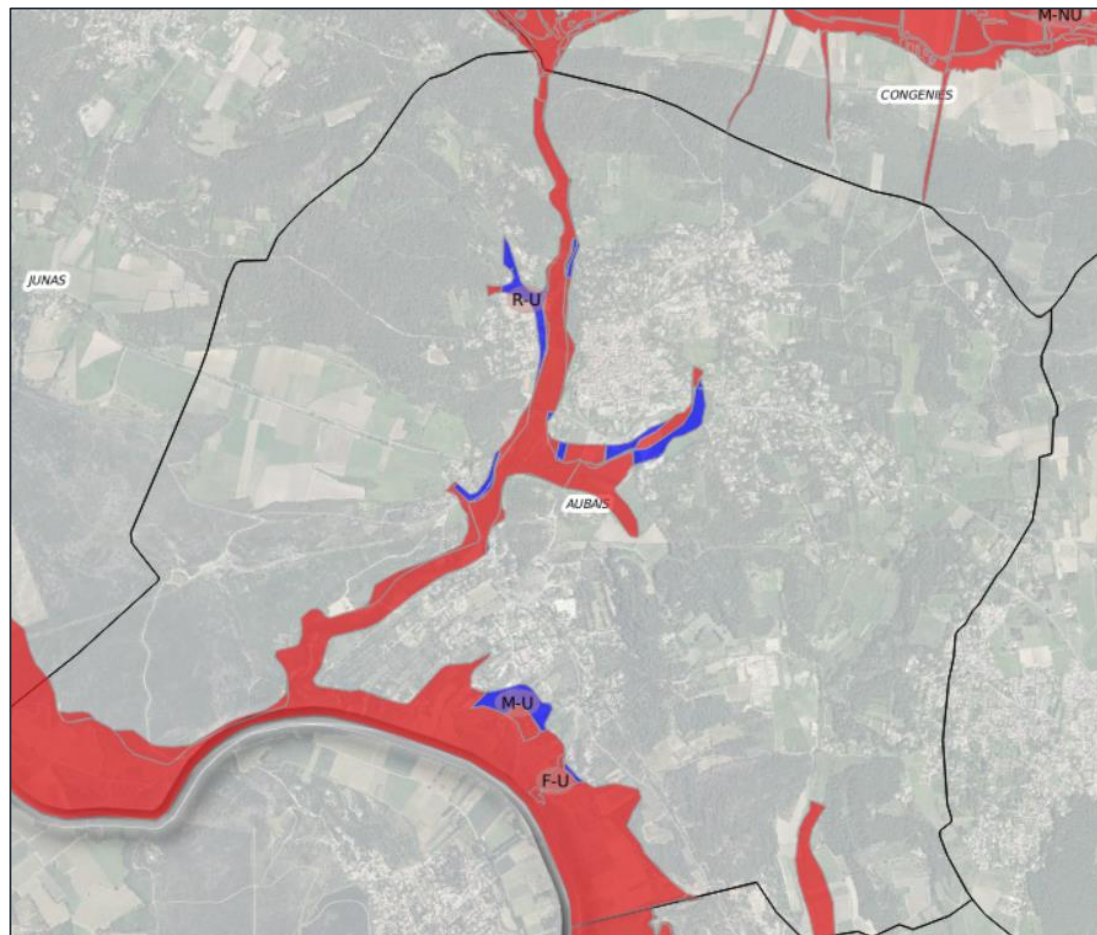


Risques naturels et technologiques

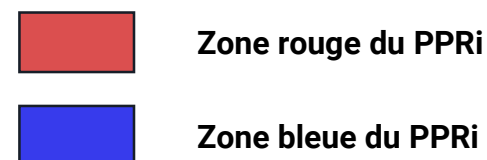
❑ Une commune soumise à un risque inondation

- Présence d'un **Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) du Moyen Vidourle**

→ document approuvé le 3 juillet 2008 (document révisé intégrant les évènements de 2002).



+ fort risque de ruissellement des eaux pluviales
=> Zonage pluvial



Source : SIG Gard

❑ Une commune soumise au risque de feux de forêt

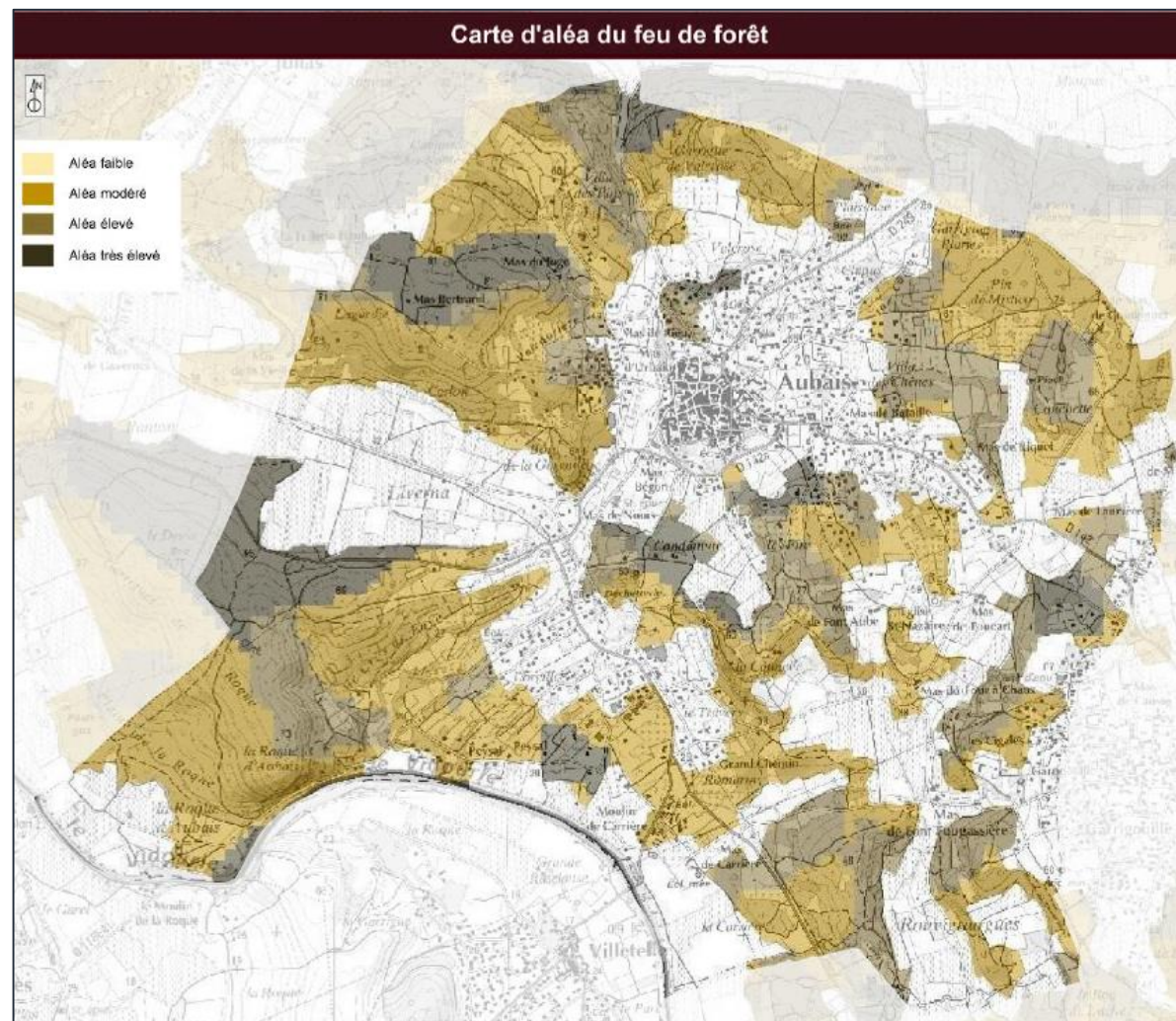
- Absence de Plan de Prévention des Risques Incendies mais **présence d'un zonage d'aléa feux de forêt réalisé par la DDAF**

→ 4 niveaux d'aléas :

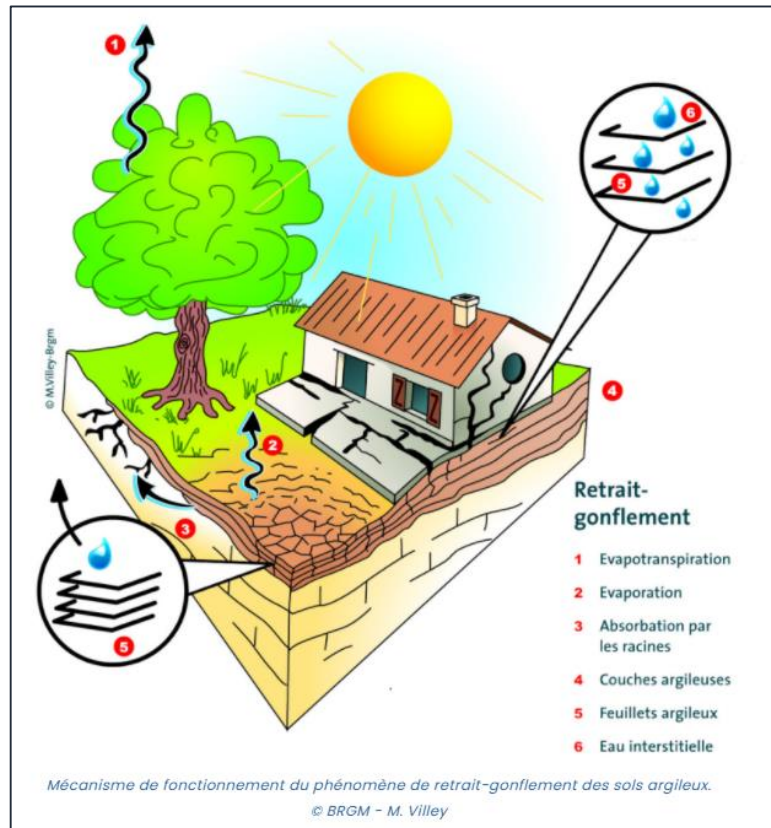
- Faible
- Modéré
- Elevé
- Très élevé

Différentes actions menées :

- Débroussaillage ;
- Gestion des interfaces entre urbanisation et espaces naturels

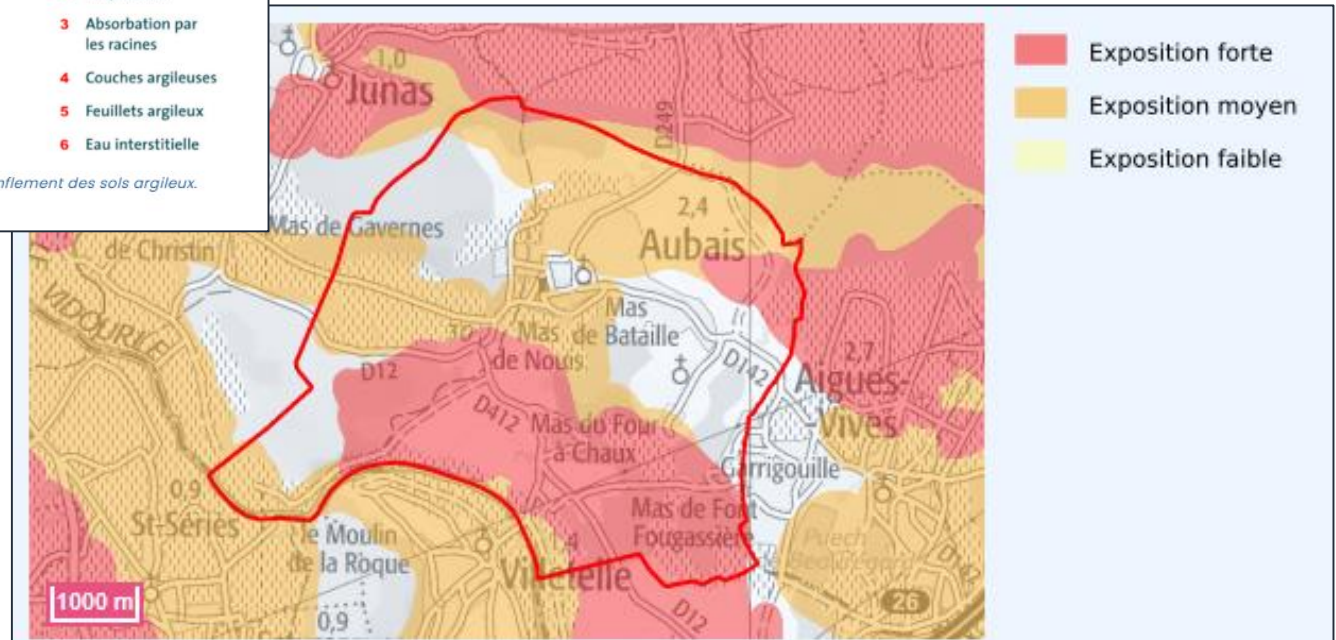


Source : PLU 2019



□ Une commune soumise au risque retrait et gonflement des argiles

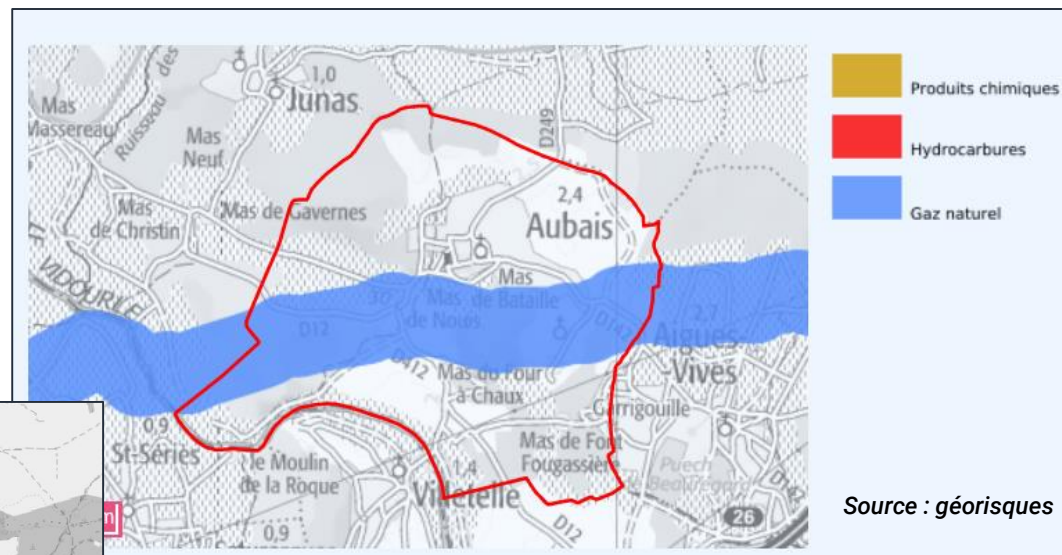
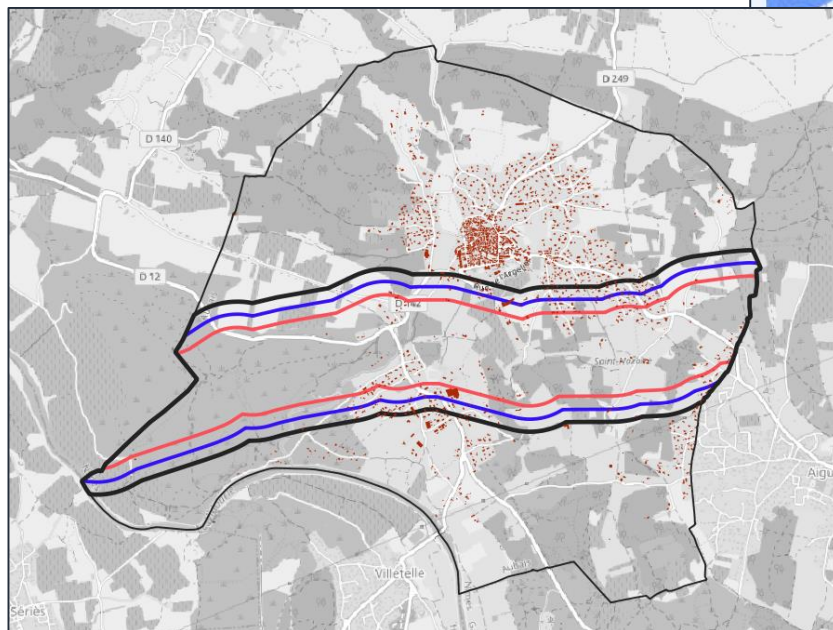
Source : géorisques



❑ Une commune concernée par un risque de transport de matières dangereuses

- Commune traversée par une canalisation de gaz haute pression exploitée par GRT gaz

→ Canalisation faisant l'objet d'une Servitude d'Utilité Publique (SUP)



Définition de zones de danger :

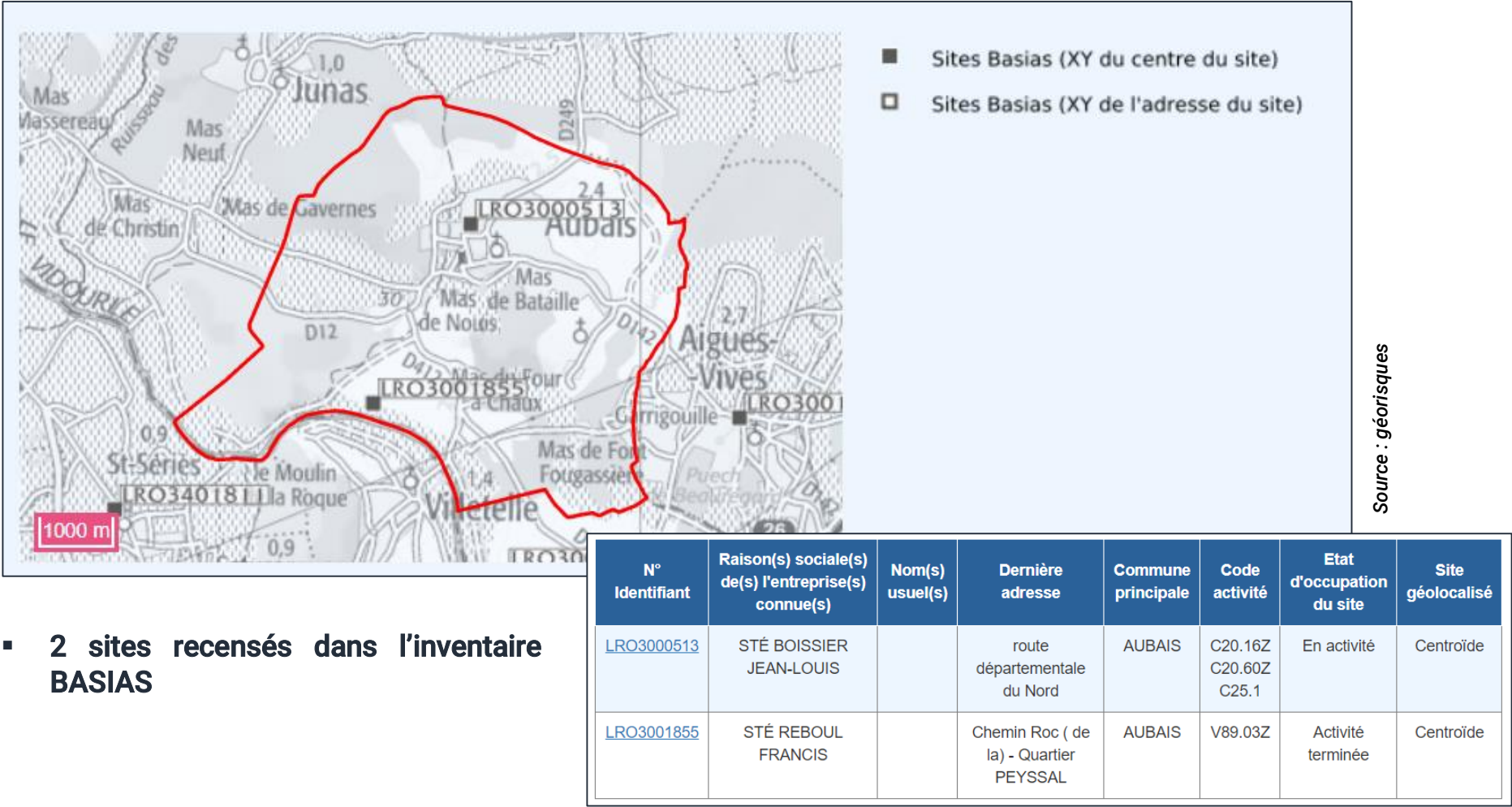
- La zone de danger très grave (ELI) ———
- La zone de dangers graves (PEL) ———
- La zone de dangers significatifs (IRE) ———

ELI : effets létaux significatifs

PEL : premiers effets létaux

IRE : effets irréversibles

Pollution des sols / Anciens sites industriels





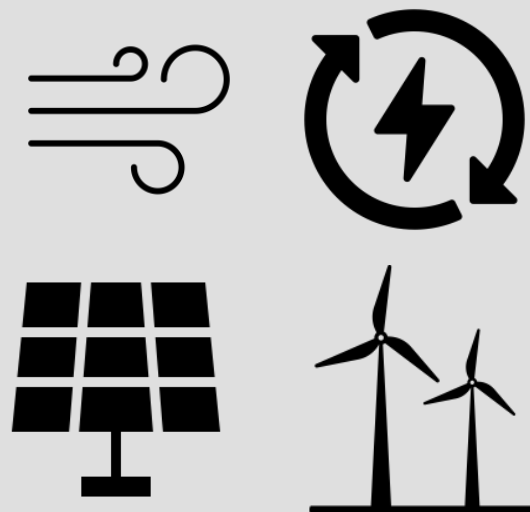
CE QU'IL FAUT RETENIR

- Une commune soumise à plusieurs risques naturels et notamment à un risque inondation → présence d'un PPRi (Moyen Vidourle)
- Une commune traversée par une canalisation de gaz → présence d'une Servitude d'Utilité Publique



PRINCIPAUX ENJEUX POUR LA COMMUNE

- ☐ Limiter l'exposition de la population aux risques naturels et technologiques
- ☐ Prendre en compte le risque inondation dans les choix de développement



Air et énergie

- **Ambition du SCoT : « AMORCER LA TRANSITION ENERGETIQUE ET PROMOUVOIR LA SOBRIETE ENERGETIQUE »**

Objectifs du SCoT :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 20 % en 2030 ;
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 permettant de répondre à l'objectif général de réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 ;
- Lutter contre la précarité énergétique.

Inscription dans les volontés régionales : « faire de son territoire une "Région à Energie Positive" à l'horizon 2050 »

Les actions et outils :

- Développer un « urbanisme des courtes distances » et une mixité fonctionnelle
→ limiter les déplacements
- Développer les modes alternatifs à la voiture individuelle
- Développer les énergies renouvelables
- Valoriser les bâtiments ; les friches/délaissés pour l'accueil d'installations de production d'énergies renouvelables
- Définir des secteurs où l'urbanisation est conditionnée à des dispositifs de performance énergétique renforcée

2019 CCRVV Le bilan

Objectifs 2050 Région Occitanie Territoire à énergie positive

Les consommations énergétiques



1 152 820 MWh consommés en 2016
dont 59% par le secteur des transports et
26% par l'industrie

Réduire de 40% les consommations
d'énergie

Les énergies fossiles

76 % des énergies consommées
sont d'origine fossile (gaz et
produits pétroliers)



Projection des consommations en énergies
fossiles divisées par 4 en 2050*

La production d'énergie renouvelable



3,5 % de la consommation
d'énergie couverte par des
énergies renouvelables

Multiplication par 3 par rapport à 2015
de la production d'ENR

Le potentiel de développement d'énergie renouvelable à l'horizon 2050

En moyenne une installation de panneaux
photovoltaïques de 1 kWc peut produire près de
1500 kWh sur une année, soit 50 % de plus
que dans le nord de la France



Priorisation à l'installation de panneaux
solaires sur les toitures

La précarité énergétique



On estime à 228 le nombre de ménages en précarité énergétique (lorsque au
moins 15% des revenus sont consacrés à la facture énergétique)

**Constats issus
du PCAET**

Les émissions de GES en 2016

197 988 TqCO2



Transport 68 %



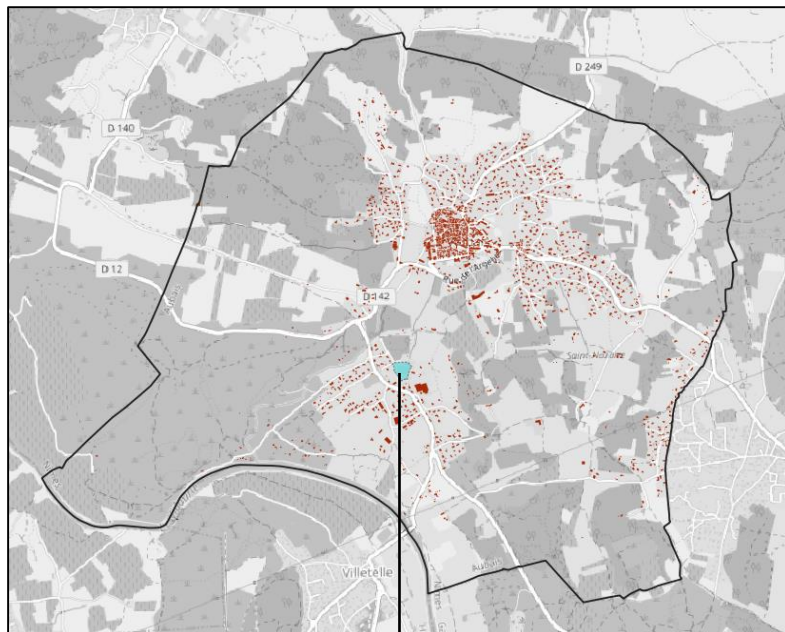
Industrie 19%



Résidentiel 10,7%



Aménagement d'un parc solaire citoyen



- Parc mis en service en 2018
- Projet financé par des citoyens / la région + une aide d'Energie Partagée
- Une ancienne décharge municipale
- 700 panneaux photovoltaïques
- une capacité de 360 MWh par an : de quoi couvrir la consommation énergétique de 280 personnes, hors chauffage, soit 150 foyers.

7 enjeux identifiés par le PCAET :



- ❑ Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et le confort de vie en prenant en compte la qualité de l'air



- ❑ Accompagner les acteurs économiques dans leur transition écologique et tendre vers une économie circulaire

- ❑ Identifier et valoriser les gisements d'énergie renouvelable sur le territoire



- ❑ Adapter les activités agricoles, les milieux naturels et les habitats aux effets du changement climatique

- ❑ Limiter l'artificialisation des sols et la consommation d'espaces tout en renforçant la séquestration carbone

- ❑ Limiter les impacts du transport et développer / encourager le développement des mobilités alternatives





PLAN D'ACTIONS

Fiche action n° 29

Réaliser une mini-centrale hydroélectrique sur le site de l'ancien moulin à Aubais

Enjeu n° 4 : Identifier et valoriser les gisements d'énergies renouvelables sur le territoire



Objectif(s) de l'action

Exploiter l'énergie d'un cours d'eau (le Vidourle) pour produire de l'électricité d'origine hydraulique. L'objectif est d'augmenter la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique de la Communauté de Communes.

Indicateurs de suivi



Evolution du débit du Vidourle

Production (kWh/mois) depuis la mise en service de l'ouvrage

Indicateurs de résultat



Production de 400 MWh/an

Acteurs impliqués



ADEME

Département

Région

Europe Leader +

Syndicat de bassin versant

Pilote de l'action : CCRVV

Priorité de l'action

Faible

Budget estimé

Entre 500 et 600k€ HT (sans prendre en compte les subventions)

Remarques

L'étude de la DREAL révélant ce potentiel date de 2011, il est donc nécessaire de revoir en amont du projet sa légitimité

Déroulé de l'action

Vérification du potentiel
révélé en 2011

Etude d'impact
environnemental

Recherche et sélection d'un
prestataire

Construction de
l'ouvrage

VERDI



Révision du PLU d'Aubais

MERCI POUR VOTRE ATTENTION